

CÉCILE BECCHIA, MARION CHAIGNE-LEGOUY
ET LAËTITIA TABARD (DIR.)

AMBEDEUS

Une forme de la relation à l'autre
au Moyen Âge





AMBEDEUS

Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Both, beide, ambos, ambedue : nombre de langues ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités. Si notre langue a aujourd'hui perdu cette catégorie du « duel » que possédait l'ancien français (*ambedeus*), les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent toujours notre imaginaire du Moyen Âge. Y aurait-il une importance spécifique à former un couple, et plus généralement à être deux, durant l'époque médiévale ?

De la cellule de base qu'est le couple marital, on imagine volontiers qu'elle donne son fondement à la famille, doit refléter l'ordre du groupe et ainsi assurer la stabilité de l'édifice social et politique. Mais là n'est pas la seule image qui se dégage des écrits médiévaux ni de la réalité des pratiques, qui s'écartent bien souvent des normes définissant et encadrant les rapports entre deux individus. Pour repenser la relation duelle, les contributions réunies dans ce volume étudient le couple au sens large, dans la continuité qui lie la relation conjugale à la relation sociale, en tant qu'il engage les catégories de la pensée médiévale.

Dans la littérature, la philosophie, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, les duos peuvent ouvrir un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre, mais où opère également la logique supérieure de l'amour divin : le lien personnel qui se tisse entre deux êtres n'ouvrirait-il pas sur un processus de construction identitaire et sur une réinvention des règles sociales ?

Illustration : Bernger Von Horheim et sa bien-aimée, fol. 178r du Codex Manesse, ca 1300-1310, bibliothèque de l'Université de Heidelberg (Cod. Pal. Germ. 848) © Bridgeman Images/Tarker

ISBN 979-10-231-0535-3



9 791023 105353

SODIS
F388292

23 €

AMBEDEUS



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES
Collection dirigée par Dominique Boutet,
Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

- La Dérision au Moyen Âge.*
De la pratique sociale au rituel politique
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)
- Moult obscures paroles.*
Études sur la prophétie médiévale
Richard Trachsler (dir.)
- De l'écrin au cerceuil.*
Essais sur les contenants au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Un espace colonial et ses avatars.*
Angleterre, France, Irlande (v^e-xv^e siècle)
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)
- Eustache Deschamps, témoin et modèle.*
Littérature et société politique
(xiv^e-xvi^e siècle)
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)
- Fulbert de Chartres*
précurseur de l'Europe médiévale ?
Michel Rouche (dir.)
- Le Bréviaire d'Alaric.*
Aux origines du Code civil
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)
- Rêves de pierre et de bois.*
Imaginer la construction au Moyen Âge
C. Dauphant & V. Obry (dir.)
- La Pierre dans le monde médiéval*
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Les Nobles et la ville*
dans l'espace francophone (xii^e-xv^e siècle)
Thierry Dutour (dir.)
- L'Arbre au Moyen Âge*
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul
& Jean-René Valette (dir.)
- De servus à slavus.*
La fin de l'esclavage antique
Didier Bondué
- Cacher, se cacher au Moyen Âge*
Martine Pagan & Claude Thomasset (dir.)
- L'Islam au carrefour*
des civilisations médiévales
Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)
- Le Texte médiéval*
De la variante à la recreation
C. Le Cornec-Rochelois, A. Rochebouet,
A. Salamon (dir.)
- Hommes, cultures et sociétés à la fin du*
Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur
de Philippe Contamine
Patrick Gilli et Jacques Pavioit (dir.)
- Les Usages de la servitude.*
Seigneurs et paysans dans le royaume
de Bourgogne (v^e-xv^e siècle)
Nicolas Carrier
- Rerum gestarum scriptor.*
Histoire et historiographie au Moyen Âge.
Mélanges Michel Sot
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa,
Klaus Krönet et Sumi Shimahara (dir.)
- L'Enluminure et le sacré.*
Irlande, Grande-Bretagne, v^e-viii^e siècles
Dominique Barbet-Massin
Préface de Michel Rouche
- Wenceslas de Bohême.*
Un prince au carrefour de l'Europe
Jana Fantysová-Matějková
- Intus et Foris.*
Une catégorie de la pensée médiévale ?
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary et
Patrick Moran (dir.)
- Prédication et propagande*
au temps d'Édouard III Plantagenêt
Catherine Royer-Hemet
Préface de Leo Carruthers
- Épistolaire politique I.*
Gouverner par les lettres
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)
- Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la*
Renaissance
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)
- Lire en extraits. Lecture et production des*
textes, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge
Sébastien Morlet (dir.)
- Imja et Name. Aux sources de l'anthroponymie*
germanique, anglo-saxonne et slave
Olga Khallieva Boiché
- Épistolaire politique II.*
Authentiques et autographes
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy
et Laëtitia Tabard (dir.)

Ambedeus

Une forme de la relation à l'autre
au Moyen Âge



Ouvrage publié avec le soutien de l'EA 4349 « Étude et éditions de textes médiévaux »
et de l'UMR 8596 « Centre Roland Mousnier. Histoire et Civilisation »
de l'université Paris Sorbonne.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016
© Sorbonne Université Presses, 2020
ISBN DE LA VERSION PAPIER : 979-10-231-0535-3

PDF GLOBAL : 979-10-231-1098-2
ISBN DES ARTICLES SÉPARÉS :
I Vandamme, 979-10-231-1099-9
I Chalumeau, 979-10-231-1100-2
I Deschelle, 979-10-231-1101-9
I Cheynet, 979-10-231-1102-6
II Levron, 979-10-231-1103-3
II Coumert, 979-10-231-1104-0
II Chamboduc de Saint Pulgent, 979-10-231-1105-7
II Serra, 979-10-231-1106-4
II Coquelin, 979-10-231-1107-1
III Rabier, 979-10-231-1108-8
III Certin, 979-10-231-1109-5
III Rouxpetel, 979-10-231-1110-1
III Quartier, 979-10-231-1111-8

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique 3d2s/Emmanuel Dubois (Issigeac)

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

AVANT-PROPOS

Jean-Marie Moeglin

À travers la figure du couple, sa construction et sa déconstruction, c'est la relation à l'autre sous sa forme primordiale qui est mise en jeu. C'est ce qui explique son omniprésence dans les réalités comme dans l'imaginaire médiéval.

Les exposés qui vont suivre constituent une série de subtiles et éclairantes variations sur la « vie en couple au Moyen Âge », sa diversité, ses modèles et ses normes, ses éclats et ses crises, sa constitution, sa dissolution et sa reconfiguration, aussi bien telle qu'elle est rêvée dans la littérature courtoise que telle qu'elle agit dans l'épaisseur du social.

Construire un couple, c'est poser que l'autre existe à côté de soi mais qu'il est possible de former une communauté avec lui dans laquelle l'altérité viendra se dissoudre pour laisser place à une nouvelle unité. La figure du couple est la forme élémentaire à travers laquelle se construit le lien social.

Cela conduit à s'interroger sur l'établissement au Moyen Âge d'une figure de l'autre comme catégorie de perception, permettant de faire le partage de l'identité et de la différence ; de la différence radicale, irréductible à la réduction à l'unité, à celle qui peut se prêter à l'alchimie constructive de la constitution d'un couple.

Les Annales de Gênes rédigées au XII^e siècle rapportent un dialogue entre chrétiens et musulmans lors du siège de la ville de Césarée en 1101 par les Génois : les seconds reprochent aux chrétiens de prôner le massacre des musulmans ; en effet la loi des chrétiens prescrit de ne pas tuer ceux qui sont faits à l'image de Dieu ; or les musulmans sont eux aussi en tant qu'hommes à l'image de Dieu (« *et nos formam Dei vestri habemus*¹ »). Donc les chrétiens ne devraient pas avoir le droit de tuer les musulmans.

La réponse donnée à ce syllogisme par le patriarche Daimbert de Pise est sans appel : « il faut tuer par vengeance celui qui combat contre la loi de Dieu

1 *Annales Januenses*, éd. Luigi Tommaso Belgrano, dans *Annali genovesi di Caffaro e de'suoi continuatori dal 1174 al 1224*, éd. Luigi Tommaso Belgrano et Cesare Imperiale Belgrano, Roma, Istituto storico italiano per il medio evo, t. I, 1890, p. 9-10.

et s'efforce de la détruire ; s'il est tué, ce n'est pas contraire à la loi de Dieu² ». On peut sans doute retrouver dans cette réponse l'écho d'une compréhension vulgaire de la *Cité de Dieu* de saint Augustin : depuis l'apparition sur terre de Caïn et Abel, deux espèces d'hommes se partagent le monde, ceux qui cherchent le bien, et ceux qui cherchent le mal, ceux qui sont prédestinés à la béatitude céleste et ceux qui sont prédestinés à l'enfer, ceux pour lesquels les véritables fins sont hors de ce monde, et ceux qui n'ont pas d'autres préoccupations que temporelles. La Cité de Dieu et la Cité terrestre sont deux sociétés mystiques que sépare en principe une ligne de partage indifférente aux frontières entre les peuples et les nations. Les musulmans ont déserté la cité de saint Pierre ; leur meurtre est légitime.

8 L'« autre » irréductible est celui qui est entré en rébellion contre la loi de Dieu. À l'intérieur de la Chrétienté universelle en revanche, les différences existent ; *mores et lingua* séparent les peuples écrivait Isidore de Séville, puisant sa formule dans l'apport de l'ethnologie antique ; elle sera souvent reprise au Moyen Âge. Mais ces différences ne doivent pas empêcher la création du lien social à travers l'établissement de couples de natures variées.

Le monde musulman est en revanche l'adversaire irréductible du chrétien. Avec cet Autre radical, aucun couple ne peut être construit. Comme l'écrit Pierre le Vénéral dans son *Tractatus adversus nefandam haerese[m] sive sectam Sarracenorum* : « les hommes contre lesquels tu veux argumenter sont des étrangers, des barbares, non seulement par les mœurs mais aussi par la langue ; ils reconnaissent qu'il n'existe rien de commun entre eux et les Latins³ », aussi longtemps en tout cas qu'ils n'ont pas accepté de se convertir. Et parmi les musulmans, le peuple des Turcs apparaît comme la matérialisation parfaite de cette altérité radicale. Il devient sous la plume des récits de croisade une sorte de double diabolique du monde chrétien : Mahomet est une réplique du Christ ; le Calife est l'équivalent oriental du pape (« ils ont en effet un pape comme le nôtre » écrit Guibert de Nogent⁴) ; les Turcs et les Francs, au demeurant l'un et l'autre descendant des Troyens, occupent une place symétrique à la tête des nations d'Orient et d'Occident et ils sont venus s'affronter pour et autour du centre du monde qu'est Jérusalem.

2 « *Interficiendus ille quidem per vindictam est, qui legi Dei contrarius est et legem suam destruere pugnat ; si interfectus est, legi Dei contrarium non est* » (*ibid.*).

3 « *Nam homines contra quos agere disponis, alieni sunt, barbari sunt, non solum moribus, sed et lingua ipsa, nil sibi Latinisque commune fatentur esse* » (Jacques-Paul Migne, *Patrologia latina*, Paris, Migne, t. 189, 1854, col. 671).

4 « *Habent enim et papam suum, ad instar nostri* » (*Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, publié sous la direction de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, Paris, Imprimerie nationale, t. IV, 1879, p. 189).

Les Grecs en revanche, en tant que chrétiens, ne devraient pas se ranger du côté de l'altérité radicale. Ils devraient être en deçà de la ligne de partage qui sépare la Cité de Dieu de la Cité de Satan. Pierre le Vénérable écrit : « bien que l'éloignement des terres et la division des langues nous empêchent de nous voir et de nous comprendre, néanmoins le fait que nous ayons en commun un même Seigneur, une même foi, un même baptême, une même charité, devrait conjindre ce qui est divisé et unir les affects⁵ ». Mais c'est une apparence trompeuse ; en réalité, comme le fait dire Eudes de Deuil à l'évêque de Langres au cours de la seconde croisade : Constantinople « n'a du christianisme que le nom et pas la réalité⁶ ». Dès la première croisade, les chroniqueurs accusent les Grecs de se réjouir des succès des Occidentaux, de comploter leur perte et de chercher à s'allier avec les musulmans contre les croisés. Les accusations ne feront que s'amplifier lors de la deuxième et de la troisième croisade. La prise de Constantinople en 1204 n'est que la réalisation d'une chute annoncée.

Le portrait des Grecs sous la plume des chroniqueurs francs est en fait une sorte de portrait inversé de ce que les Francs veulent être, un double maléfique : au courage franc répond la lâcheté grecque ; à la virilité franque, la féminité grecque, au sens de l'honneur franc, la perfidie grecque ; à l'humilité chrétienne des Francs la superbe grecque. Cet « Autre » qui se dissimule sous les apparences du même ne mérite plus d'exister.

Après 1453, ce double maléfique, abandonné à son sort par l'Occident, a disparu. Il ne semble plus rester face à l'Europe chrétienne que celui qui est ouvertement l'Autre, l'Ennemi, le Turc musulman.

En 1501, le roi de France Louis XII et l'empereur Maximilien d'Autriche décident de conclure la paix par le biais d'un mariage entre le petit-fils de Maximilien né le 24 février 1500, Charles futur Charles Quint, et la fille aînée de Louis XII née le 14 octobre 1499, Claude. La mère de Claude, Anne de Bretagne, organise un banquet agrémenté d'un bal masqué. Ce bal devait faire comprendre la véritable portée du mariage projeté. Le chroniqueur bourguignon Jean Molinet raconte que l'on fit danser des couples habillés l'un à la française, l'autre à l'allemande, le troisième à l'espagnole, le dernier enfin à l'italienne. Entra alors un personnage seul, de haute stature et à la mine farouche, habillé d'une façon inhabituellement riche et étrange ; il se chercha avec violence une

5 « *Quamvis et terrarum remotio et linguarum divisio, nobis invicem et vultus invadeant et verba subducunt, tamen unus dominus, una fides, unum baptismum, una caritas et divisa conjungere et affectus unire [debent]* » (Petrus Venerabilis, *Epistolae*, dans *The Letters of Peter the Venerable*, éd. Giles Constable, Cambridge, Mass./London, Harvard University Press, t. I, 1967, Lettre 76, p. 210).

6 « *Rem christianitatis non habet sed nomen* » (Eudes de Deuil, *De via Sancti Sepulchri a Ludovico Francorum rege inita*, dans *Eudes de Deuil. La Croisade de Louis VII roi de France*, éd. Henri Waquet, Paris, P. Geuthner, 1949, p. 47).

dame ou une demoiselle pour danser mais fut partout repoussé; de fureur, il lança par terre le sceptre qu'il tenait à la main qui se brisa en morceaux; il se retira alors, mortellement humilié. Il s'agissait bien évidemment d'une allégorie du Grand Turc tandis que les couples de danseurs représentaient l'harmonie et l'union des puissances européennes chrétiennes que ce mariage allait permettre d'établir⁷.

Si donc avec l'Autre qu'est le musulman, aucune construction de couple n'est possible, dans le monde chrétien, le couple devait être le ciment du lien social et politique. Il est temps d'en retrouver les heurs et malheurs dans l'Occident médiéval.

7 Cité par Dieter Mertens, « Europäische Friede und Türkenkrieg im Spätmittelalter », dans Heinz Duchhardt (dir.), *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln/Wien, Böhlau, 1991, p. 45-90.

INTRODUCTION

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Laëtitia Tabard

Both, beide, ambos, ambedue : nombre de langues européennes ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités, grâce à cette catégorie du « duel » que notre langue a perdue, mais dont l'ancien français conserve la trace. La relation à l'autre se conçoit alors au sein d'un tout, où les individus se trouvent être deux et se pensent ensemble, ce qu'exprime le mot *ambedeus*. Aujourd'hui encore, les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent notre imaginaire du Moyen Âge. Que signifie donc le lien entre deux personnes durant cette période ? Qu'engage, par-delà les catégories linguistiques, cette conception du couple et de l'autre, que l'on pense aux liens sociaux, aux institutions, aux normes qui régulent les rapports entre deux individus ou aux formes de représentation des relations binaires ? Telles sont les interrogations qui ont donné forme au présent volume.

La question du couple et du rapport à l'autre est en elle-même très large : débordant du seul modèle du couple conjugal, elle englobe au travers des liens duaux des cas particuliers et des modalités plurielles. À la faveur des études réunies ici, c'est la manière dont se pense la relation entre deux individus, dans toute sa mouvance, que nous avons cherché à éclairer, à travers une réflexion portant sur les dynamiques des différentes formes médiévales de partenariat. La notion de couple est tout aussi glissante que fondamentale, en premier lieu par sa valeur heuristique. Rapprocher des éléments analogues, pour les confronter, les faire dialoguer et les distinguer, est un geste critique. Jean Rousset en trouve la formule dans l'œuvre d'Albert Thibaudet, qui analyse l'histoire littéraire comme dialogue entre des auteurs qui vont par deux : « j'ai le sentiment d'habiter une littérature qui vit sous la loi du couple », « le couple est l'unité féconde, dynamique¹ ». L'image s'impose également lorsqu'il s'agit d'analyser le système des personnages d'un récit, où l'on perçoit des rapports de dualité,

1 Jean Rousset, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990, p. 13.

que le discours critique construit peut-être autant qu'il les révèle². La notion de couple met en jeu les catégories par lesquelles se pensent les interactions entre les individus, qu'ils soient historiques ou fictionnels. Cela suppose, avant tout, de réfléchir sur les figures de dualité que le Moyen Âge a élaborées et qu'il a parfois théorisées, s'efforçant de les encadrer par des institutions ou des discours qui en délimitent les contours. Il semble crucial de s'interroger sur ce qui fonde les rapprochements établis, et sur la construction de la conception médiévale des relations duelles.

12 L'époque semble avoir été fascinée par l'image de la dualité. Nombre d'œuvres narratives se structurent autour d'un duo héroïque, dont on trouve trace dans les titres : *Ami et Amile*, *Valentin et Ourson*, *Le Roman de Claris et Laris*, *Floire et Blanchefleur*, *Erec et Enide*, pour n'en citer que quelques-uns. On a parfois voulu lire dans la récurrence de ces associations et oppositions la marque d'un manichéisme imprégnant les productions culturelles médiévales. L'idée d'un Moyen Âge où prédominerait une vision binaire du monde se heurte cependant à l'esthétique subtile de la fin de la période, dont Jacqueline Cerquiglini-Toulet a montré le goût pour les états d'ambiguïté et d'entre-deux³. Dans le roman, les personnages construits en miroir, mais saisis dans leurs ambivalences, auraient également tendance à remettre en question les oppositions trop tranchées : Dominique Boutet l'a montré à propos du roi et du tyran⁴. Le face-à-face entre deux êtres n'est donc pas nécessairement à comprendre comme une structure figée exprimant une partition nette des valeurs.

Cette complexité des rapports se retrouve aussi dans l'approche historique. Après avoir privilégié l'étude de la codification et de l'institutionnalisation de la relation duelle, les historiens se sont penchés sur la relation effective qui se négocie entre deux individus, et donc sur la réalité du couple. Du point de vue historiographique, il faut rappeler qu'en délaissant les rigidités structuralistes, le paysage bibliographique a changé et a fait une place fondamentale aux études

2 Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60 ; Marie-Thérèse Lorcin, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75 ; Corinne Füg-Pierreville, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin (dir.), *Arras au Moyen Âge, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133 ; Francis Dubost, « L'enchanteur et son double, Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141 ; Francine Mora, « Protheselaüs et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.

3 Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.

4 Dominique Boutet, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles », dans Danielle Buschinger (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Epopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.

de cas, soulignant qu'une relation entre deux individus s'actualise et qu'elle reste dépendante d'un contexte précis⁵. L'analyse profite ici de l'apport des sciences sociales, notamment de la sociologie interactionniste⁶. Ainsi que le rappellent Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz dans le numéro que la revue *Médiévales* a récemment consacré au *Couple dans le monde franc*, la notion de couple « n'est que très partiellement institutionnelle et la répartition des rôles, les relations et la constitution du couple ne se réduisent pas aux lois du mariage, pour ne citer que cet aspect⁷ ». Se pencher sur la relation duale ainsi conçue implique de recourir à l'analyse de cas particuliers, sans pour autant perdre de vue que chacune des formes que prennent les relations entre individus peut engager le sens du lien social et du rapport à l'autre.

Cela est d'autant plus net que la question du couple a gagné une actualité et une densité nouvelles dans les dernières années, en raison des débats politiques houleux sur la famille et le mariage. Ceux-ci ont montré que la définition du couple au sens restreint, comme alliance entre deux êtres que la société reconnaît comme une unité, ne renvoie pas uniquement à des choix individuels mais porte une représentation de la famille et du lien social dans son ensemble. De la cellule de base qu'est le couple médiéval, où l'homme et la femme sont censés former une seule chair, on imagine d'autant plus volontiers qu'elle assure la stabilité de l'édifice social et politique, qu'elle donne son fondement à la famille et reflète ainsi l'ordre du groupe. C'est ainsi qu'il a été théorisé par les diverses autorités carolingiennes « comme atome essentiel de la société et le modèle des bonnes relations entre individus dans tous les domaines⁸ ». Examiner la question de la conjugalité exige toutefois ne pas se référer uniquement aux constructions idéologiques, mais de tenter d'appréhender la réalité des relations entre hommes et femmes⁹, renvoyant à la complexité et à la variété des rapports individuels en tant qu'ils peuvent être donnés en modèles et en miroirs à une société, afin de comprendre plus largement comment le Moyen Âge perçoit et vit les relations interpersonnelles.

5 Voir Agnès Fine, Christiane Klapisch-Zuber et Didier Lett (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens et affects familiaux », 2011, p. 9.

6 Sur cette question nous renvoyons aux travaux de Thierry Dutour : « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84 ; « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41 ; « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane Teyssot (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.

7 Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *Médiévales*, n° 65, automne 2013, p. 5-18, ici p. 7.

8 *Ibid.*, p. 9.

9 C'était la perspective adoptée par Diane Chamboduc de Saint Pulgent et Blandine Longhi dans le numéro 20 du bulletin *Questes*, consacré au thème « Maris et femmes » (janvier 2011).

Pour repenser la question, les contributions réunies dans ce volume ont étudié les couples au sens large, dans la continuité qui lie relation conjugale et relation sociale, en faisant droit à la complexité que l'attachement entre deux individus introduit dans l'application des normes qui définissent et encadrent leurs rapports. Ont été examinées au plus près la réalité des pratiques, ainsi que leurs régulations et, à travers les dérives qui se font jour, les limites de leur contrôle. Les liaisons interpersonnelles ouvrent en effet l'analyse à la prise en compte de la subjectivité et de l'affectivité, qui introduisent le désordre, bousculent les règles ou suscitent de nouvelles conventions¹⁰. Selon Jacques Le Goff, c'est là un des problèmes fondamentaux que soulèvent les rapports d'amitié dans le monde médiéval, lesquels « tournent autour des rapports entre les communautés et les individus, autour de la question de la relation entre un comportement social codifié et une éventuelle affectivité de caractère individualisé ». L'amitié, « établissant une parenté spirituelle, non biologique, non charnelle [...] est-elle de même nature que les liens féodo-vassaliques, et impose-t-elle des obligations dépendant de réseaux d'alliances codifiés ou bien est-elle différente, issue de l'espace de liberté consenti à l'individu par le code féodal, et davantage fondée sur l'affectivité entre individus¹¹ » ? Dans la littérature, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, la relation de couple peut donc dessiner un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre¹², comme les contributions ici réunies en rendent compte.

La première partie du volume est consacrée à l'analyse du couple conjugal, de ses normes, mais aussi des pratiques et des représentations plurielles, parfois transgressives, qu'il peut offrir en miroir à la société.

L'article de Sarah Vandamme, consacré à l'évolution du couple royal dans la Naples angevine au XIV^e siècle, présente, en partant de la littérature morale, une esquisse des normes régissant le fonctionnement du couple royal et le rôle de la reine en son sein. Elle rappelle que les souverains ont une fonction de modèle pour le reste de la société. Or, la norme étant constamment redéfinie par la pratique, les couples royaux réels de la première Maison d'Anjou (XIII^e-XIV^e siècles) fournissent des modèles plus déterminants que les textes normatifs. À partir de la représentation du principe dynastique dans la Bible

¹⁰ On peut sur ce point renvoyer aux analyses de Leah Otis-Cour, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, trad. Elisabeth Vorspohl, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000, et « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.

¹¹ Jacques Le Goff, introduction à l'ouvrage d'Huguette Legros, *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2001, p. 9.

¹² Voir par exemple Danielle Buschinger et André Crépin (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1984.

de Robert d'Anjou, l'auteur dégage trois formes de couples, construits par un dialogue entre représentation stéréotypée et identité propre : le modèle du couple mythique (fondateur, fertile et conquérant), celui de la collaboration conjugale harmonieuse, et enfin celui, anormal, de la supériorité de la reine-héritière sur son époux.

La figure du héros ne s'inscrit pas non plus dans une représentation normée et normale de la relation conjugale. Chloé Chalumeau analyse ainsi le couple dynamique formé par Tristan et Blanchandine dans *Tristan de Nanteuil*. Cette relation en recomposition permanente – ils sont amants puis époux avant de devenir compagnons d'armes, après que Blanchandine a changé de sexe – est tendue entre les figures de l'autre et du même : ces figures complémentaires, qui se construisent dans la relation à l'autre, deviennent au fil du récit des figures jumelles. L'évolution des héros accompagne et reflète le sens général de l'œuvre, du désordre du monde épique à la rédemption spirituelle.

Émilie Deschellette confronte quant à elle quatre exemples littéraires de procréations hors normes pour montrer que le couple, pensé comme le lieu de l'engendrement d'un troisième être, est en fait celui d'une interrogation sur la possibilité d'une fusion avec l'autre et sur le mystère de l'altérité. C'est en particulier le cas dans les relations qui donnent naissance à un héros et engagent un schéma mythique qui valorise aussi la déviance, signe d'élection. La relation de couple se présente dès lors comme une union qui doit être dépassée par l'intervention d'une force extérieure, mais cette conception trouble ne peut pas faire l'objet d'une explicitation, et se dit par l'hésitation et la mouvance des textes.

L'espace de la relation conjugale, troublé par le mystère de la conception et de l'identité sexuelle, semble donc s'opposer à l'ordre social plutôt qu'en être le socle. Magali Cheynet observe en ce sens le fonctionnement des relations duelles dans un texte qui unit deux traditions issues des chansons de geste du cycle de Charlemagne, où le couple sert de paradigme pour penser l'alliance entre deux systèmes de valeurs. La présence d'une scène de séduction, où une femme qui s'offre perturbe les alliances matrimoniales établies par les hommes, fait du couple, déstabilisé par un personnage extérieur, le lieu par où s'introduisent la transgression et le désordre. Les textes hésitent alors entre normalisation par le récit et diabolisation d'une figure féminine manipulant les signes, dont le désir porte atteinte aux duos sociaux et, à terme, à la transmission des valeurs.

Cette représentation du couple conjugal comme modèle problématique de la relation à l'autre invite à analyser les relations sociales entre deux individus comme autant de lieux où l'ordre hiérarchique peut être mis en suspens. La seconde partie explore cette question en abordant différents types de face-à-face entre deux figures prises dans une relation inégale.

L'étude de Pierre Levron porte sur les figures mélancoliques dans une série de romans, et sur la manière dont s'élabore un lien entre l'atrabilaire et celui qui le soigne en s'efforçant de reconstruire la relation entre le malade et la société. L'auteur s'intéresse à la typologie littéraire des pathologies mélancoliques, puis aux méthodes autoritaires (qui échouent) et aux liens affectifs qui sont rétablis dans les récits littéraires, grâce à des médiateurs qui favorisent l'individu au détriment des normes collectives.

Isabelle Coumert se penche ensuite sur trois formes de la relation entre maître et élève dans le *Lancelot en prose*, pour montrer que le texte s'interroge sur la juste distance qui doit exister entre les deux individus dans cette relation dont les normes ne semblent pas fixes. Dans le récit, ce n'est pas l'autorité qui est mise en avant. Elle est même souvent récusée dans le rapport qui engage un futur chevalier et un maître de condition inférieure. C'est davantage l'usage des affects et de l'écoute qui est prôné, afin de permettre à l'élève d'exprimer les bonnes dispositions qu'il porte naturellement.

16

La relation duelle apparaît bien comme un lieu de renégociation des places, même si le processus ne va pas nécessairement dans le sens d'une libération. L'article de Diane Chamboduc de Saint-Pulgent prend ainsi en compte la dimension économique de la relation entre deux partenaires en se penchant sur les mécanismes du crédit dans la ville de Lucques. Le crédit, surtout sous forme d'avance sur paiement, est employé comme un instrument de contrainte contre les artisans par les marchands lucquois, qui appartiennent à l'élite communale. Le délai nécessaire au remboursement du crédit permet aux seconds de dominer socialement les premiers et de leur imposer économiquement des cadences ou des délais d'exécution. C'est seulement par la spécialisation technique que les artisans parviennent à opposer une résistance, voire à faire preuve d'indépendance.

Deux articles abordent enfin le domaine politique. Sophie Serra propose une analyse du *Songe du Vergier* et de sa composition dialoguée du point de vue de l'histoire de la philosophie médiévale. La structure du face-à-face, qui organise aussi bien le monde social que le mode de la réflexion, permet à l'auteur du *Songe* d'appréhender le divers et d'investir de sens les événements historiques. L'examen de quatre oppositions, celle du clerc et du chevalier, celles du roi et de l'empereur, du souverain et du pape ensuite, et enfin du roi et de son conseiller, montre que la relation duale, démultipliée, soutient l'exploration d'un problème dans toute sa complexité, tout en faisant signe vers l'unité nécessaire du corps politique.

Morwenna Coquelin analyse de son côté l'évolution de la relation entre une personne morale, la ville d'Erfurt, et son seigneur, l'archevêque de Mayence. La richesse de la ville, sa situation périphérique et l'autorité qu'elle acquiert sur son plat pays lui donnent les moyens de relâcher la soumission qu'elle doit

à son seigneur et de s'intégrer, grâce aux relations qu'elle noue avec des acteurs politiques tiers, dans un espace politique régional. L'autonomie de fait qu'Erfurt acquiert reste toutefois conditionnée à l'absence de réaction des archevêques, qui permettent au processus de suivre son cours.

La question d'une reconfiguration des identités individuelles au sein de la relation duale est finalement posée dans la troisième partie. Le rapport avec l'autre invite en effet à des jeux de miroir et de ressemblance. Delphine Rabier étudie ainsi la relation entre le dévot et son saint patron dans la peinture flamande du xv^e siècle. Elle en déchiffre les supports et la mise en scène en abordant la question du choix du patron représenté et de sa fonction d'intercesseur avec l'au-delà, introduisant le dévot dans le monde divin.

À partir de deux textes relevant de la culture humaniste et du témoignage de soi, Aude-Marie Certin cherche de son côté à comprendre pourquoi le père devient un enjeu de mémoire à la fin du Moyen Âge et comment la relation père-fils participe à la construction identitaire du second. Concernant la *vita* de l'empereur Charles IV, l'enchevêtrement des niveaux de paternité – consacrant celle de nature divine – est analysé comme un moule dans lequel doivent se couler ses descendants. Toutefois, l'empereur ne se constitue comme souverain qu'à la faveur d'une autonomisation progressive vis-à-vis de la figure de son père. La chronique du peintre Albrecht Dürer se construit quant à elle autour de son géniteur, dans la perspective humaniste de l'imitation, non pas servile mais créatrice, du père par le fils. Les deux auteurs ne se pensent donc pas en dehors de la relation au père et leurs écrits permettent d'appréhender le cheminement de leur construction personnelle, cheminement dont ils transmettent la mémoire à leurs descendants, endossant à leur tour le rôle de père.

Pour conclure, deux articles abordent la caractérisation de l'autre et de l'étranger qui naît de la relation entre deux groupes. Camille Rouxpetel étudie la question de l'altérité à travers l'exemple du couple missionnaire/hérétique et du regard porté au xiv^e siècle par un prédicateur dominicain, Riccold de Monte Croce, sur les chrétiens d'Orient. Celui-ci appréhende nestoriens et jacobites de trois manières, qui correspondent à trois temps de l'action missionnaire : préparation à la mission, au cours de laquelle il tente d'identifier l'altérité théologique et liturgique de ces communautés ; prédication, au cours de laquelle il est confronté à cette altérité, et réflexion *a posteriori*, à partir de laquelle l'altérité est nuancée et des règles de réactions pratiques édictées.

Cédric Quertier examine enfin le couple citoyen/étranger dans les communes italiennes. Les sources politico-juridiques distinguent à partir du xiii^e siècle de manière de plus en plus tranchée l'étranger du citoyen, sans pour autant le définir autrement qu'en creux et en lui appliquant une série de restrictions

de droits. Alors que le couple *cittadino/forestiero* structure les représentations politiques, la réalité est plus nuancée, car différents degrés de citoyenneté et d'extranéité se superposent dans le temps, l'espace et la documentation.

Au-delà des normes de nature juridique, familiale, sociologique, morale, politique ou encore économique qui unissent deux individus dans un couple et des rituels qui leur sont associés, les acteurs acceptent, enrichissent ou détournent les rôles sociaux attendus d'eux, sans pour autant que cet aspect soit à concevoir strictement comme une mise en cause de l'ordre social¹³. Il faut rappeler sur ce point que le christianisme tend à favoriser le détachement à l'égard du monde, ainsi que des formes de relation sociale fondées sur l'amour, sur la charité et sur la fraternité – autant de relations horizontales qui viennent dans une certaine mesure compenser la hiérarchie des rangs. Le lien personnel qui se tisse entre deux êtres peut ainsi ouvrir à une réinvention des règles, sociales ou littéraires, et à une reconfiguration des définitions de soi et de l'autre.

18

13 Voir par exemple Sara M. Butler, « “I will never consent to be wedded with you!”: Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.

DEUXIÈME PARTIE

**Former un duo :
le lien social et politique**

LE SONGE DU VERGIER, MIROIR DÉFORMANT.
FACE-À-FACE POLITIQUES DANS LA PHILOSOPHIE
DE LA FIN DU XIV^e SIÈCLE

Sophie Serra

Le caractère composite du *Songe du Vergier*, qui pourrait être considéré comme un défaut du point de vue argumentatif et littéraire, constitue en fait sa richesse et son intérêt du point de vue de l'histoire de la philosophie médiévale. Car, si à plusieurs reprises l'auteur semble contredire des arguments longuement défendus auparavant, cela ne doit pas être imputé à sa négligence, ou être interprété comme le simple témoignage d'une rédaction en plusieurs étapes¹. Cela serait en effet passer à côté de ce qui constitue l'intérêt inhérent de ce texte, non pas pour l'historien ou l'historien de la philosophie, mais pour le lecteur du Moyen Âge lui-même, sa dimension rhétorique et son efficacité. Un lecteur ne dissèque pas nécessairement les arguments pour les comparer, surtout dans une œuvre aussi longue et abondant des sujets si variés. Il ne cherche pas un système, mais des points de repère – que constituent les différentes « scènes » de dialogues – et la mise en scène d'une réflexion, qui pourra le nourrir et l'agrir. Dans le *Songe du Vergier*, les idées se font corps, et la mise en abîme est profonde, puisque ce sont des allégories qui, dans un rêve du narrateur, invitent à faire débattre deux personnages archétypiques (un clerc et un chevalier). Ceux-ci deviendront à leur tour les voix de diverses instances du pouvoir (roi, empereur,

1 Nous nous référons ici à la thèse, aujourd'hui dépassée, selon laquelle *Le Songe du Vergier* serait bâti sur la traduction en français du *Somnium Viridarii*, texte de 1376. Dans les faits, on ne peut établir un strict parallèle entre la structure du *Songe* et celle du *Somnium*, et l'on doit également reconnaître que s'il s'est agi d'une traduction, elle intègre justement de nouveaux face-à-face par rapport à l'original, où la question du rapport entre la papauté et la royauté était de loin la plus traitée. Néanmoins, de nombreux arguments du *Somnium*, voire des phrases entières, se retrouvent dans le *Songe* agencées différemment et mêlées à des citations de Guillaume d'Ockham, de Marsile de Padoue ou de Nicole Oresme (pour n'en mentionner que quelques uns) ce qui semble prouver que le texte qui nous est parvenu n'est pas une œuvre totalement originale, mais une recomposition répondant à un désir de synthétisation et de diffusion plus large. Pour une discussion plus approfondie et une vue d'ensemble de l'évolution des positions à ce sujet, voir Carl Müller, « Über das *Somnium Viridarii*. Beitrag zur Geschichte der Literatur über Kirche und Staat in 14. Jahrhundert », *Zeitschrift für Kirchenrecht*, n° 14, 1877, p. 134-205. Voir également Jeannine Quillet, *La Philosophie politique du Songe du Vergier (1378)*. Sources doctrinales, Paris, Vrin, 1977, p. 7-35, et enfin l'introduction de Marion Schnerb-Lièvre pour son édition du *Somnium Viridarii* (Paris, CNRS, t. I, 1993, t. II, 1995).

pape...). Il est parfois malaisé de se repérer dans ce tourbillon de personnages, et de déterminer qui parle, et en vue de quoi, mais tous les dialogues qui jalonnent le texte non seulement mettent en valeur une pratique idéalisée de la *disputatio* universitaire et une valorisation du maniement des arguments par les juristes comme Évrart de Trémaugon, mais de surcroît nous font appréhender plus concrètement la complexité des divisions et des rapports sociaux qui sous-tendent bien des débats philosophiques en cette fin du xiv^e siècle.

En effet, un examen attentif du *Songe du Vergier* fait apparaître la convergence des axes d'analyse de l'histoire, de la philosophie politique, et de la littérature. Au-delà des différentes résonances que peut prendre cette expression de « face-à-face » selon le domaine où l'on se place, qu'il s'agisse de conflits, de dissensions théoriques ou de définitions de soi par l'autre, la structure du face-à-face organise aussi bien le monde social que le mode de la réflexion, l'un se justifiant par l'autre. C'est dans une double perspective, celle de faire la lumière sur des événements historiques à partir de la manière dont ils furent investis de sens et celle d'éclairer les choix argumentatifs faits par l'auteur du *Songe*, que nous adoptons la grille de lecture que nous fournissent les innombrables relations duelles qui jalonnent cet ouvrage. Car ultimement, le divers ne nous apparaît petit à petit que comme par l'appréhension de multiples dualités successives. Nous allons donc présenter quatre face-à-face : celui du clerc et du chevalier, tout d'abord, ceux du roi et de l'empereur, du souverain et du pape ensuite, et enfin du roi et de son conseiller.

122

Mais avant de nous aventurer dans cette lecture analytique, et dans cette vision fractionnée des protagonistes symboliques du *Songe du Vergier*, nous devons rappeler la concorde dont fait état le narrateur dans le prologue :

« Quelle merveille ! Deux choses sont par lezquellez le monde est gouverné, par le p[r]estre et par le roy, et devient estre d'un acort en soy : le prestre prie Dieu pour le pueple, le roy si conmande au pueple ; au prestre appartient oïr lez confessions, au roy dez pechiez les punicions ; le prestre lie et absout les amez ; le roy pour pechié tue honmes et fames ; et, en ce font, chascun d'eulx aconplit de la Loy divine et de Dieu le conmandement² [...]. »

Bien évidemment, si de multiples polarités sont à l'œuvre dans le *Songe du Vergier*, nombre d'entre elles s'enracinent dans la question plus générale du rapport entre temporel et spirituel. Et dans l'absolu, comme l'indique cette citation, la délimitation entre les prérogatives de chacune des parties en présence manifeste leur discordance aussi bien que le fait qu'elles ne se laissent concevoir qu'ensemble. Cette relation du roi et du prêtre met donc en exergue un cadre général d'analyse pour

2 *Le Songe du Vergier*, éd. Marion Schnerb-Lièvre, Paris, CNRS, t. I, 1982, prologue, p. 4.

toutes les autres binarités en présence dans le *Songe du Vergier*. Le face-à-face n'est pas seulement un signe d'opposition, mais de complémentarité. La concorde de deux autorités est alors une perfection, et leur discorde un empêchement qu'il faut outrepasser. Que leurs dialogues obéissent au schéma de la dispute universitaire ou à celui de la plaidoirie judiciaire pour atteindre cette résolution nous oriente d'ailleurs vers le même axe d'analyse. C'est pour cette raison que la discussion entre le clerc et le chevalier est tout entière motivée par l'apparition des deux Puissances sous la forme de reines dans le songe du narrateur, mais c'est également à cause de ces deux reines que l'ouvrage n'en reste pas au seul examen théorique de leur discorde. Car, au début du songe, toutes deux s'affligent du désaccord qui règne entre leurs partisans. Elles sont les inspiratrices, les principes des actions d'hommes relevant de divers groupes sociaux (offices ecclésiastiques ou charges laïques), mais ce sont ces hommes, et les institutions qu'ils représentent, qui ne parviennent pas à comprendre leur communauté d'intention. C'est pourquoi il importe de confronter les divers faits, réels et factuels, que l'auteur du *Songe* passe en revue à travers les paroles du clerc et du chevalier, en prenant garde de ne pas omettre leur dimension historique et contingente.

LE CLERC ET LE CHEVALIER

Dans le prologue, le narrateur commence par décrire les circonstances de l'apparition des deux reines. Celles-ci obéissent à une dramaturgie déjà classique au Moyen Âge³ : tandis que le narrateur se repose en un verger, il sombre dans le sommeil. Lui apparaissent alors deux reines, deux figures allégoriques, qui à leur tour cèdent au dialogue du clerc et du chevalier, à ce qu'ils représentent. Il pose le cadre de son dialogue en 33-34 : chacune des reines choisira un représentant qui parlera en son nom, exposant ses griefs à l'encontre de l'autre partie, dans le but de ramener la paix :

Adonques, la royne qui est appellee la Puissance Espirituelle prit et eleüt un clerc pour advocat, qui estoit homme de tres noble eloquence et de parfonde science. Et la royne qui estoit appellee la Puissance Seculiere eleüt en advocat un chevalier qui, en plusieurs sciences, estoit merueilleusement doué et adorné⁴.

Mais dans les faits, les rôles assumés par chacun des protagonistes sont bien moins clairs. Il est difficile d'affirmer que le chevalier, avocat de la Reine Temporelle, prend la parole au nom de Charles V lors de chacune de ses

3 Pour faire le point sur l'utilisation de la thématique du songe allégorique au Moyen Âge, nous renvoyons à Alain Corbellari et Jean-Yves Tilliette (dir.), *Le rêve médiéval*, Genève, Droz, 2007.

4 *Ibid.*, p. 9-10.

interventions, par exemple. Cependant, si l'on a pu dire⁵ que le *Songe du Vergier* se présentait comme le manifeste de la propagande officielle du royaume de France, c'est qu'il répertorie tous les enjeux politiques, économiques et moraux auxquels celui-ci a été confronté durant le xiv^e siècle, et que toutes les raisons qui ont pu être alléguées, notamment dans un cadre judiciaire comme avec les affaires de Bretagne et de Guyenne, par la couronne de France, s'y trouvent archivées. Pour autant, et ce certainement en raison de la pluralité des sources et de leur polyphonie, il serait malaisé de dégager des prises de paroles du chevalier une théorie politique cohérente. Tantôt il insiste sur l'autorité sacramentelle du roi, tantôt il semble minimiser l'importance de la dimension spirituelle, sans souci de l'argument qui précède, tout acquis à la défense *ad hoc* de son souverain.

124

Il en est de même pour le clerc, que l'on ne saurait reléguer au simple rôle de faire-valoir du chevalier. L'auteur du *Songe* lui donne parfois la parole sur des terrains où l'on ne l'attend pas, comme dans la justification psycho-sociale de la monogamie qu'il met en place⁶. Il laisse en effet bien vite de côté la question de la conformité de cette pratique à la loi divine, pour se concentrer sur des aspects pragmatiques, issus de constats d'expérience. Or, ce type de prise de parole est la plupart du temps réservée au chevalier, sous l'inspiration de l'argumentation remise sur le devant de la scène par Nicole Oresme⁷.

Si le clerc et le chevalier représentent bien les deux pôles permettant d'interpréter les tensions et les enjeux qui animent le xiv^e siècle, c'est cette dualité qui est signifiante dans le *Songe du Vergier*, plus que leur identité elle-même. En effet, tout au long de l'œuvre, les dualités se succèdent. Outre des face-à-face théoriques incarnés dans le dialogue, nous devons remarquer l'imbrication et la succession des personnages incarnés consciemment par les protagonistes à l'intérieur du rêve du narrateur. Tout d'abord mandatés par les reines représentant les deux Puissances temporelles et spirituelles, le clerc et le chevalier vont, pour la commodité de l'exposition, jouer différents rôles

5 Voir Georges de Lagarde, « *Le Songe du Vergier* et les origines du gallicanisme », *Revue des sciences religieuses*, n° 14, 1934, p. 1-33. Voir également Jean-Pierre Royer, *L'Église et le Royaume de France au xiv^e siècle d'après le « Songe du Vergier » et la jurisprudence du Parlement*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, p. 201-206.

6 *Le Songe du Vergier*, éd. cit, t. II, chap. 258, p. 217-220.

7 Nicole Oresme, en effet, souligne dans son *Livre de Politiques d'Aristote* la portée pratique de sa traduction. Selon lui, Aristote a composé son ouvrage dans le but d'édifier Alexandre le Grand afin d'en faire un meilleur dirigeant, en lui fournissant des exemples historiques en mesure de le toucher. Oresme déclare rester fidèle à cet objectif, et pour créer une proximité avec le lecteur que vingt siècles avaient certainement atténuée, il met un point d'honneur à fournir à Charles V un texte traduit dans sa langue maternelle et nourri de gloses, parmi lesquelles figurent des exemples tirés de la vie politique et sociale romaine, gauloise, franque, et surtout contemporaine.

qu'ils s'attribuent eux-mêmes. On peut citer en exemple un passage dans lequel le clerc tient le rôle d'un cordelier et le chevalier celui d'un jacobin⁸.

Les deux pôles que constituent le clerc et le chevalier semblent donc être utilisés comme base de la dispute surtout en raison du caractère familier que doit avoir leur dialogue pour le lecteur du XIV^e siècle, car on se souvient alors encore vivement de la *Disputatio inter militem et clericum*⁹, tombée un moment dans l'oubli puis réhabilitée. On s'en souvient d'ailleurs d'autant mieux que la querelle entre Philippe le Bel (1268-1314) et le pape Boniface VIII (1235-1303)¹⁰ se jouait en arrière plan de ce dialogue, et qu'à l'époque du *Songe du Vergier*, l'ombre du Schisme réactualise nombre des questions débattues alors.

Cependant, le *Songe* témoigne d'une évolution notable des valeurs morales par rapport à celles qui prévalaient dans la *Disputatio*, particulièrement dans le domaine des valeurs chevaleresques. La société dont fait état le *Songe* n'est déjà plus féodale, mais il ne s'agit pourtant pas encore d'un État moderne à proprement parler. Dans cette société en mutation, les rôles de chevalier et de clerc sont donc beaucoup moins bien définis qu'ils ne l'étaient à l'époque de Philippe le Bel. Et c'est cette constitution de nouvelles classes sociales et de nouvelles valeurs que nous voyons à l'œuvre dans certains flottements au sein de l'argumentaire du *Songe*. Les protagonistes vont même aller jusqu'à s'interroger sous nos yeux sur les nouvelles caractéristiques de la chevalerie.

En effet, cinq chapitres¹¹ sont consacrés à cette question. Et si le clerc semble plus réformateur que le chevalier, faisant primer la noblesse de vertu sur celle de lignage dès le début de son argumentation, le chevalier, d'abord quelque peu rétif, reconnaît tout de même la prééminence des œuvres et des vertus sur l'hérédité. Il distingue alors trois types de noblesse :

La première, noblece theologique et esprituele, la seconde, noblece naturele, la tierce, noblece pollitique et civile¹².

Et selon la noblesse naturelle, nous dit-il, même un serf ou une femme peut être dit noble¹³. C'est également l'opinion du clerc, qui affirme :

8 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. II, chap. 281-282, p. 245-261.

9 Texte anonyme édité par Norma N. Erickson, « A Dispute Between a Priest and a Knight », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 111, 1967, p. 294-309.

10 C'est au paroxysme de ce conflit que fut édictée la célèbre bulle *Unam Sanctam* en 1302, qui proclame la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Sur le plan politique, cette proclamation eut pour conséquence la tentative d'arrestation de Boniface VIII par Guillaume de Nogaret, ainsi que l'élection, en 1305, du premier pape d'Avignon, Clément V. Sur le plan théorique, ces événements donnèrent une nouvelle vigueur à la discussion pour l'autonomisation du temporel vis-à-vis du spirituel, et provoquèrent une nouvelle stratégie de valorisation de la couronne de France.

11 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 149-153, p. 294-308.

12 *Ibid.*, chap. 150, 26, p. 300.

13 *Ibid.*, chap. 150, 28, p. 301.

[...] car le sers qui fait euvre vilain si est vilain, et celluy qui fait noble euvre si est urbain et noble. L'en doit donques, quant à noblece, plus considerer lez euvres et lez vertus d'une personne que son lygnage¹⁴.

Si cette noblesse est dite naturelle, c'est qu'elle provient de la raison naturelle, nous dit encore le chevalier, car il reconnaît que rien ne distingue le noble et le vil si ce n'est les vertus et les vices. Il nuance pourtant immédiatement son propos, ajoutant qu'il ne faut pas entendre vertu en un sens général, mais seulement « a celluy qui est habile d'avoir seigneurie¹⁵ ».

Quoi qu'il en soit, cette réforme de l'idée de noblesse semble déjà bien acceptée dans le *Songe du Vergier*, en un sens plus large même que celui que concède le chevalier, puisque dans la présentation des deux protagonistes lors du prologue, le narrateur avait insisté sur la valeur du chevalier en ces termes : « un chevalier qui, en plusieurs sciences, estoit merueilleusement doué et adonné¹⁶ ». Il s'agit donc bien d'une définition nouvelle de la noblesse, car ici, la caractéristique principale du chevalier est l'érudition, fondée sur une nature disposée à recevoir un tel enseignement¹⁷. Or, cette conception est celle que Charles V essaiera de promouvoir à travers sa propre personnalité et ses actes publics.

LE SOUVERAIN ET LE PAPE

La noblesse serait donc affaire de vertu, et les responsabilités politiques qui en sont indissociables également. Comment dès lors légitimer la différence entre deux ordres, deux types de pouvoirs, si ceux-ci s'appuient autant l'un que l'autre sur le mérite moral personnel et sur une certaine continuité dynastique (trône de Saint Pierre et trône de Charlemagne) ? Si nous avons choisi de parler de la confrontation du souverain et du pape, et non pas du roi et du pape, c'est que ce face-à-face possède une épaisseur historique et géographique qu'il est nécessaire de prendre en considération avant d'étudier plus spécifiquement son traitement dans le *Songe du Vergier*. L'argumentaire déployé dans le *Songe* est en effet en grande partie inspiré des *Octo Quaestiones de potestate papae* écrites en 1342 par Guillaume d'Ockham, qui était acquis

14 *Ibid.*, chap. 153, 2, p. 307.

15 *Ibid.*, chap. 150, 29, p. 301.

16 *Ibid.*, prologue, 34, p. 10.

17 À cet égard, voir le récent article de Matthew Klemm, « Les complexions vertueuses : la physiologie des vertus dans l'anthropologie médicale de Pietro d'Abano », *Médiévales*, n° 63, 2012, p. 59-74.

à la cause de l'empereur Louis IV de Bavière dans le conflit qui l'opposait au pape Jean XXII¹⁸.

Or l'un des points abordés dans ces questions, celui du pouvoir conféré par le sacre, est repris par l'auteur du *Songe*, qui se contente de reporter les affirmations d'Ockham à propos de l'empereur sur le roi de France. Il s'agit en effet de déterminer d'une part si le sacre confère réellement un pouvoir au souverain et le rôle que joue le représentant de l'Église dans cette attribution d'autorité, et d'autre part, si un souverain élu comme l'est l'empereur, doit requérir l'approbation du pape avant de posséder légitimement sa souveraineté.

Mais le chevalier ne se contente pas de reprendre une partie de l'argumentation d'Ockham, il la déforme de manière à instaurer une différence de légitimité entre l'empereur et le roi de France, qui possède les caractéristiques que Guillaume attribuait quant à lui à l'empereur. Ainsi, à l'argument de l'onction, que le clerc met en avant pour prouver que le roi est subordonné à l'Église car il reçoit son pouvoir d'elle, le chevalier répond :

Et pour tant, celle unction du Roy ne baille au Roy aucun pover en la temporalité. Et a ce qui est allegué que l'onction du Roy ne doit pas estre pour nient faite ne en vain, l'en puet dire que elle ne se fait pas en vain. Car ja soit ce que elle ne donne aucun pover en la temporalité, elle a d'aultres vertus et effets. Primierement, après l'onction, le Roy est tenu en plus grant honeur et reverence de son peuple¹⁹.

Il importait en effet que le chevalier apporte ces précisions, car l'argument de l'onction est à double tranchant. Cette sainte onction apporte en tous les cas une domination du roi de France sur la sphère temporelle selon la loi divine. Mais le roi risque également, si l'on se contente de parler d'un caractère divin de l'onction sans préciser l'origine de l'huile ni du pouvoir conféré au roi, que soit assimilée cette marque de souveraineté temporelle à une soumission à l'autorité spirituelle, puisque la coutume veut que le sacre et l'onction soient pratiqués par l'évêque de Reims. C'est une véritable stratégie que met en place l'auteur du *Songe* en conférant au chevalier la liberté de déplacer le point focal traditionnel sur la question chrismale, car il ne pouvait pas non plus se

18 Écrites lorsque Guillaume d'Ockham séjournait à la cour de Louis de Bavière, les *Octo Quaestiones* présentent les réponses à huit questions d'actualité concernant le rapport de l'empereur au pape. Bien plus qu'un texte idéologique, il s'agit d'un outil précieux pour la philosophie politique puisqu'il articule le débat temporel/spirituel autour de la question concrète de la source de la légitimité du pouvoir impérial : est-ce l'élection par les princes ou le couronnement par le pape qui confère à l'empereur sa souveraineté ? La victoire des partisans d'une indépendance du temporel par rapport au spirituel signifie-t-elle que l'empereur ne doit sa dénomination qu'à une tradition et qu'il n'est rien d'autre qu'un souverain local ?

19 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 74, 6-7, p. 123.

permettre de dévaloriser ou de nier l'efficacité de l'onction. En effet, si cette procédure est reconnue inutile, la loi positive française (ou la coutume, les deux sont fréquemment confondues dans le *Songe*, selon l'idée que la coutume ancienne prend force de loi) est illégitime. Or, tout un pan de l'argumentaire contre les autorités papale et impériale déniaient au droit romain une légitimité universelle, il importe qu'en regard, la loi française semble irréfutable.

Quant à l'autre grand enjeu de cette instrumentalisation de la politique ockhamienne, c'est-à-dire la question de l'approbation du souverain par le pape, le chevalier opère, encore une fois, un déplacement. Lorsque le clerc affirme l'autorité du pape sur l'empereur en déclarant qu'au « Saint Pere de Ronme » « appartient l'Empereur consacrer, oindre et couronner, et est chose communement gardee que celluy doi la persone examiner et approuver²⁰ » après son élection par les princes allemands, le chevalier ne le contredit aucunement. Ce dernier se soucie fort peu de la question générale du rapport temporel/spirituel, mais seulement de l'indépendance de la souveraineté du roi de France. Il concède ainsi au clerc la domination de l'Église sur l'Empire, mais souligne que, par ailleurs, le roi de France, lui, n'est pas soumis à cette approbation et que, lorsqu'il fait appel à l'Église, ce n'est que pour recevoir un conseil en raison de sa très grande dévotion, ou pour respecter la coutume qui veut que le couronnement soit effectué par un évêque.

128

Cette adhésion à la pensée de Guillaume d'Ockham, suivie de sa trahison, est surprenante par son audace. Cependant, le fait que pour le *Venerabilis Inceptor* les deux pouvoirs ne soient que deux interprétations de la même lettre, et que son ontologie laisse la part belle à l'intervention directe et miraculeuse de Dieu, a davantage compté aux yeux de l'auteur du *Songe* (ou de ses sources) que son ralliement bien connu à l'Empereur. Comme nous l'avons vu, ce sont ces aspects qui permirent la sacralisation du roi de France.

En raison de cette même prééminence du pouvoir laïque et de la relégation des rapports entre le souverain et le pape au domaine de la coutume, l'auteur du *Songe* se réapproprie certaines des thèses de Marsile de Padoue, penseur pourtant radicalement opposé au particularisme monarchique, ainsi que d'autres de Nicole Oresme.

Deux problèmes majeurs sont ainsi soulevés, celui des ordres mendiants et celui de l'imposition du clergé français par le roi de France. En effet, ces querelles se trouvent réactualisées dans le cadre de la guerre de Cent Ans (1337-1453), qui a affaibli les ressources financières du royaume et exacerbé les différences sociales et économiques, durant laquelle les bases du gallicanisme ont été posées. Afin de déterminer si les clercs français doivent payer l'impôt au même titre que

²⁰ *Ibid.*, chap. 71, 3, p. 118.

les autres sujets, il est nécessaire de déterminer si leur souverain est le pape ou le roi. Mais le chevalier insiste également sur un autre aspect, celui de la justice sociale, d'où sa conclusion :

Certes, donques, vous devés, en temps de pais et de tranquillité, recognoitre celui, et voz biens luy elargir pour soubstenir son estat, qui en celle pais et tranquillité vous garde et deffend de toute adversité. Par plus forte raison, en temps de guerre et de invasions, vous devez corps et biens en la bonne ordenance du Roy soubmettre, pour vous, voz biens, et tout le país garder d'opressions et deffendre²¹.

Dans ce passage, l'argument du chevalier n'est pas seulement celui de la suprématie de l'Église sur le seigneur temporel. Il met en avant la nécessité de sauvegarder un peuple chrétien des périls qui le menacent, de même que toute la Chrétienté. En effet, l'Église, comme chez Nicole Oresme dont on reconnaît l'influence, est considérée comme incapable d'assurer la défense de la foi et des commandements divins. Elle n'assure pas ce rôle vis-à-vis des laïcs et, pire encore, elle ne gouverne pas même son institution selon le respect de la foi, puisqu'elle attribue injustement les offices et fait commerce des indulgences.

Quant à la question des ordres mendiants, l'auteur du *Songe* emploie également un argumentaire extrêmement pragmatique. Car même si les références à la vie du Christ et des apôtres sont notables, la conclusion qui établit le caractère condamnable de ces ordres s'appuie sur des raisons d'ordre purement politique et philosophique. C'est ainsi qu'il identifie cinq maux entraînés par la pauvreté volontaire²² : tout d'abord, celle-ci est nuisible à l'ordre politique de l'État, car elle introduit un déséquilibre, ce qui met toujours en péril la stabilité d'un royaume. De plus, elle empêche la contemplation, puisque celui qui ne possède absolument rien va inévitablement être amené à se soucier de ses moyens de subsistance immédiats. Pour ces deux raisons, cette pauvreté est contraire à la loi naturelle qui fait prévaloir la bonne répartition des offices et des rétributions. D'autre part, elle pousse au péché et est donc contraire à la loi morale. Enfin, et c'est seulement là qu'intervient la dimension religieuse de la critique, elle est contraire à la révélation.

Cette confrontation des prérogatives du clergé et du royaume se propose en fait de traiter des questions similaires à celles abordées lors du face-à-face du souverain et du pape, mais au sein d'un cadre de pensée différent. En effet, tout le problème est de savoir si le clergé est une institution spirituelle, ou bien si ses membres doivent être considérés comme des sujets des États pontificaux,

²¹ *Ibid.*, chap. 26, 2, p. 39.

²² *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. II, chap. 267, p. 233-235. Voir également le chapitre 63, p. 228-230.

auquel cas il y aurait une « police d'Église » dans la *police*, pour reprendre les termes d'Oresme²³. Si l'on ajoute à ces quelques réflexions la sacralisation du pouvoir du roi de France, la soumission demandée au clergé français ne se justifie plus simplement du point de vue de la temporalité et de la loi naturelle, mais également de celui de la loi divine et de ses commandements.

Pour Nicole Oresme, l'un des inspirateurs de la communication officielle de Charles V, et de surcroît lui-même homme d'Église, il n'y a rien de contradictoire dans le fait d'envisager deux *polices*, ou cités, plus ou moins imbriquées à divers niveaux, d'autant moins lorsque les fins de ces deux *polices* coïncident, aussi bien que leurs lois. S'inscrivant dans la perspective d'une souveraineté issue directement de Dieu, Charles V devient « vray défenseur de la foy » et « roi très-chrétien » comme se plaisent à le rappeler les dédicaces des auteurs de son entourage²⁴, ce qui le dote d'une fonction presque pastorale. Cependant, même dans le *Songe du Vergier*, qui s'inspire pourtant de textes virulents, notamment du *Défenseur de la Paix* de Marsile de Padoue²⁵, cette ligne n'est jamais franchie et c'est la voie médiane que l'on préfère à la proclamation d'une théocratie ou d'un unitarisme politique. Il existe toujours clairement une distinction entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle même si les limites qui identifient celles-ci fluctuent.

130

Avant de rentrer dans les subtilités de ces débats théologico-politiques, l'auteur avait, pour tenter d'imposer cette idée d'indépendance, utilisé auparavant l'analogie corporelle. Le clerc déclare ainsi en se basant sur une métaphore bien connue :

Et ainssi comme en corps humain le cuer et le texte ont divers offices, semblablement, ou gouvernement mundain a deux juridicacions toutes divisees, c'est assavoir l'espirituele, qui est representee ou chief, et la temporele, qui est representee ou cuer²⁶.

Mais si la tête semble posséder une supériorité sur le cœur dans l'ordre de la dignité, puisqu'elle gère les données de l'intellect tandis que le cœur est soumis au tumulte des affects, il n'en est pas de même d'un point de vue fonctionnel. Or, c'est cette fonctionnalité qu'il importe d'interroger, et qui justifie d'ailleurs

²³ Nicole Oresme, *Livre de Politiques d'Aristote*, éd. Albert D. Menut, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1970, t. I, 79a.

²⁴ Sur cette expression, voir Jacques Krynen, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440). Étude de la littérature politique du temps*, Paris, A. et J. Picard, 1981, p. 209-228.

²⁵ Marsile de Padoue, *Le défenseur de la paix*, éd. Jeannine Quillet, Paris, Vrin, 1968. Parmi les chapitres du *Songe* influencés par le *Défenseur de la paix*, on peut citer les longs développements du chevalier dans les chapitres 58 et 60 (*Songe du Vergier*, éd. cit. t. I, p. 90-96 et p. 97-106).

²⁶ *Ibid.*, t. I, chap. 38, 4, p. 60.

la métaphore corporelle. Le chevalier concèdera donc cette différence de dignité, mais il remarquera que ce déséquilibre n'est pas décisif dans la résolution de la question posée, car il remarque que, physiologiquement, si la tête cesse de fonctionner, cela n'a pas d'incidence sur le cœur, tandis que sans ce dernier, la tête comme tout le reste du corps, est immédiatement condamnée.

Cependant, la question de la singularisation des différents organes d'un même corps si l'on poursuit cette métaphore, ou tout simplement des différents individus d'un même universel, ne saurait être complète en se soumettant uniquement à une analyse verticale. Si l'argument de l'excellence du spirituel dans l'ordre de la dignité est une idée communément reçue, c'est également que sa portée est moindre du point de vue du fonctionnement concret et tangible, que s'il s'était agit d'une analyse horizontale de l'identité du roi. En tant que gestionnaire terrestre des affaires humaines, comment se définit-il, et face à qui ?

LE ROI ET L'EMPEREUR

Nous savons combien Charles V était soucieux de renvoyer l'image d'un souverain indépendant, « empereur en son royaume » selon la formule d'Innocent III qui ne cesse d'être répétée et instrumentalisée dans tous les ouvrages circulant dans l'entourage du Roi Sage²⁷. Ceux-ci ont fait feu de tout bois, exploitant aristotélisme, augustinisme, sources historiques ou encore bulles papales, afin de trouver une justification théorique aux revendications du souverain. Ils ne font certes que continuer la démarche entreprise depuis plus d'un siècle, mais avec une application impressionnante, dont le *Songe du Vergier* nous donne une vue d'ensemble assez étourdissante.

Afin de s'opposer à la naturalité de la domination d'un seul souverain sur tous les hommes, le chevalier s'appuie sur une anthropologie héritée de l'Ancien Testament : par sanction divine, les hommes furent chassés du Paradis et portèrent comme marque de leur péché la division des langues et des territoires²⁸. Dieu, nous dit le chevalier, a donc établi leur seigneurie sur le lieu qu'ils occupaient, et ce fut là l'origine de la multiplicité des royaumes²⁹. Derrière cette apparente contingence des souverainetés locales, il ne faut donc pas manquer d'apercevoir la main de Dieu, et, évidemment, la perfection de sa

27 Cette expression provient de la décrétale « *Per venerabilem* » de 1202. Depuis Philippe le Bel, les auteurs français ont de plus en plus fréquemment utilisé les termes « empereur » et « roi » de manière interchangeable, mais dans le nouveau contexte de crise du règne de Charles V, la répétition de ces mots prend une résonance presque militante. Pour un examen plus approfondi de l'histoire de cette expression, voir Jacques Krynen, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Gallimard, 1993, p. 352.

28 *Le Songe du Vergier*, éd. cit, t. I, chap. 36, 6-8, p. 49-50.

29 *Ibid.*, chap. 36, 7-8, p. 49-50.

Création. C'est là un puissant argument contre l'idée d'une souveraineté, ou même d'un droit, uniques : si les hommes parlent différentes langues et habitent différents lieux, cela doit être compris comme la preuve ultime de l'incongruité d'une monarchie universelle. Les problèmes locaux d'application du droit romain eux aussi sont vus comme une preuve que celui-ci n'est aucunement universel³⁰. La tonalité très oresmienne de ce passage ne se dément pas, puisque le chevalier fait ensuite intervenir une considération tirée du *Livre de Politique* de Nicole Oresme³¹, affirmant que la raison comme l'histoire nous enseignent que plus les empires sont étendus et plus ils sont tyranniques, car ils s'étendent alors sur un territoire qui comprend des hommes de cultures et de langues trop diverses pour que la loi unique soit reconnue et voulue par tous. De ce constat, le chevalier tire l'idée que l'empire a été constitué « par violence et par usurpation³² », ce qui va donc non seulement à l'encontre de la loi naturelle, mais aussi de la loi divine, puisque « les premières seignories des Roys et aultres seigneus terriens durent, de la volanté de Dieu, establies et ordenes³³ ».

132

Le chevalier ancre définitivement sa réflexion dans le présent et le factuel, puisqu'il ne s'agit plus de considérer le principe de l'institution des royaumes, mais les particularités du royaume de France en vertu desquelles son roi possède non seulement une légitimité au regard de la loi naturelle et de la loi divine ordinaire, mais, de surcroît, une confirmation de souveraineté reçue directement de Dieu. Ces considérations vont constituer le cœur des revendications d'indépendance, si ce n'est de supériorité de ce dernier par rapport à l'empereur.

En effet, le roi s'est vu conférer son autorité par Dieu lui-même, comme le rapporte le chevalier, qui énumère les attributs miraculeux du roi de France :

Diex, par tres merueilleusement maniere, envoïa au roy de France sez armes ; secondement, l'angre du ciel pour apporter l'Ampoule dont, au jour d'uy, touz les Roys de France sont consecrés ; [...] quartement, comment lez roys de France guerissent touz malades, seulement par toucher, d'une maladie appellee les escrouelles³⁴ [...].

Le chevalier conclut donc, indigné :

Comment donques, osa onques aucun Impereur, ou temps passé ne a jour d'uy, atempter ne si folement ymaginer d'avoir aucune signoirie ou souveraineté

³⁰ Voir Nicole Oresme, *Le Livre de Politiques d'Aristote*, éd. cit., 244a.

³¹ *Ibid.*, 6, 247c-253b.

³² *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 36, 11, p. 50.

³³ *Ibid.*, chap. 36, 14, p. 51.

³⁴ *Ibid.*, chap. 36, 16, p. 51.

sur celui qui est seigneur établi, en la temporalité, de Dieu le Pere, et sanz souverain, se ce n'est Dieu seulement³⁵ ?

Il va même pousser cette démarche de sacralisation du roi de France jusqu'à accuser les tenants de la légitimité de la souveraineté universelle de l'Empereur de blasphème et de sacrilège³⁶.

On peut encore mentionner l'un des fronts sur lesquels la souveraineté impériale est attaquée : celui de la légitimité historique. Après avoir bâti une hagiographie des rois de France, le chevalier s'attelle en effet à une autre réécriture historique en se penchant sur la manière dont le pouvoir de Charlemagne est passé à l'Empereur :

La seconde opynion, qui distingue entre le royaume dez Ronmains et le royaume de France, et entre le roy dez Ronmains et le roy de France, ja soit ce que celle opynion ait verité en soy en partie, toutevoies elle n'est mie simplement veritable. Car saint Charlemaigne, devant l'onction et le couronnement imperial, et devant la translacion de l'Ampyre, fust roy de France et Patrice dez Ronmains³⁷ [...].

Ainsi, comme le souligne Jeannine Quillet, l'empereur n'est plus considéré comme un monarque universel, mais comme « le souverain d'un royaume voisin de celui de Charles V qui, lui aussi, est "empereur en son royaume"³⁸ ». La polarité entre ces deux figures, que le face-à-face s'est dans un premier temps chargé d'affirmer, définissant les prérogatives de chacun dans le but de saper toute idée de gouvernement universel, est dans un second temps gommée pour ne laisser apparaître que deux dirigeants qui se situent sur un pied d'égalité d'un point de vue pragmatique. L'accumulation d'arguments (tant historiques que basés sur le droit divin) destinés à amoindrir le prestige de l'empereur face au roi a pour conséquence de renverser cet équilibre entre les deux souverains pour faire du roi *de France* un monarque éminent, non seulement empereur en son royaume mais même empereur des chrétiens en droit, puisqu'il est l'héritier de Charlemagne et dépositaire de pouvoirs miraculeux. Une fois cette polarité implicitement inversée, le *Songe* ne réitère pas ses critiques contre l'idée d'empire, prouvant que le but d'Évrart de Trémaugon semble plus être d'affermir l'idée d'indépendance et d'exceptionnalité du Royaume de France dans l'esprit de ses lecteurs que de bâtir un système de philosophie politique.

35 *Ibid.*, chap. 36, 17, p. 51.

36 *Ibid.*, chap. 36, 46, p. 56.

37 *Ibid.*, chap. 86, 15, p. 148-149.

38 Jeannine Quillet, *La Philosophie politique du Songe du Vergier (1378)*, op. cit., p. 100.

Un autre élément, fondamental, de cette mythologie bâtie autour de Charles V concerne la *translatio studii*. En effet, le mythe de la *translatio imperii* (c'est-à-dire du transfert du pouvoir au roi de France en ligne directe depuis Charlemagne, et qui nécessitait donc d'amoindrir la légitimité de l'empereur pour mieux faire apparaître celle de la maison de France), se double lors de ses premières apparitions au XIII^e siècle, de cette idée selon laquelle la science aurait suivi un itinéraire passant des Hébreux aux Égyptiens, des Égyptiens aux Grecs, des Grecs aux Romains, et pour finir, des Romains aux Francs. Ce mythe identitaire avait au départ pour but, selon S. Lusignan³⁹, de fonder l'autorité de l'université de Paris face à Rome tout comme face au roi de France. Rome n'était dans cette perspective plus qu'un symbole historique et un lieu administratif, tandis que c'était à Paris que se créaient les savoirs. Et le roi ne devait le succès de son règne et le rayonnement de son royaume qu'à la compétence des universitaires parisiens, qui le guidaient dans le bon gouvernement de son royaume, en échange de sa protection. Cette *translatio studii* qui faisait de Charlemagne la figure de l'étape la plus récente de cette épopée du savoir, avait été entérinée par les trois parties, puisque le pape Grégoire IX l'avait même invoqué dans une lettre à Louis IX en lui disant que s'il ne venait pas au secours des étudiants parisiens, son royaume risquerait la ruine. Le pouvoir royal et laïc semblait donc plus inféodé que célébré au travers de ce mythe. Mais à l'époque de Charles V, la question de la revendication du pouvoir impérial légitime par le roi de France revient sur le devant de la scène, et le mythe de la *translatio studii* trouve un nouveau relief. Le rapport de force est réinterprété par les penseurs de la cour en faveur du roi, Charles V, empereur en son royaume, digne successeur de son illustre homonyme Charlemagne. C'était en raison de son intérêt pour la connaissance, par sa sagesse et son intelligence, qu'il a su créer un empire stable et favorable au développement d'un climat intellectuel, et plus tard, des écoles. De même en est-il pour Charles V, selon du moins ce qu'en disent les apologues de Charles, Christine de Pizan, Jean Golein, Evrart de Trémaugnon, Raoul de Presles, Nicole Oresme. L'université parisienne n'est plus perçue comme un épiphénomène, et c'est le royaume de France et sa cour qui est mise en avant comme lieu éminent du savoir. À l'époque du *Songe du Vergier*, c'est ainsi que se conçoit la *translatio studii*. Elle passe donc par la traduction, geste final de l'autonomisation du savoir à l'égard de l'université. S'il existe bien un point d'accord entre le chevalier et le clerc du *Songe*, c'est sur la nécessité de s'adonner à l'étude, afin de ne pas être un « âne couronné⁴⁰ ». Mais leurs divergences

39 Serge Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 225-281.

40 La célèbre formule est empruntée à Jean de Salisbury, *Policraticus*, IV, 6 (Bnf, ms fr. 22912, f^o 4 v^o).

refont surface lorsqu'il s'agit de déterminer qui doit conseiller le roi dans ses lectures édifiantes, et comment l'on doit le conseiller afin qu'il mette ses savoirs en application.

LE ROI ET SON CONSEILLER

Si l'on a pu déceler derrière les débats du clerc et du chevalier les ombres de différentes figures individuelles, le *Songe* se fait également l'écho des débats entre différentes institutions. Lors du face-à-face de l'empereur et du roi, bien que la question des rapports fonctionnels entre l'empire et le royaume de France ait été posée, les enjeux se concentraient dans la tension entre deux individus, en particulier lorsqu'il s'agissait de déterminer leur légitimité en fonction de leur lignage ou de la préférence divine. Mais une fois mentionnées ces différentes confrontations interindividuelles, on remarque qu'un point problématique majeur de la vie de la communauté politique du Moyen Âge reste à traiter, celle des rapports interpersonnels entre les sujets, en tant que ceux-ci définissent leur identité individuelle par rapport à leur ordre ou institution d'appartenance.

Une fois la légitimité du roi de France établie en regard de ces deux institutions que sont l'Empire et l'Église, il importe en premier lieu de déterminer quelles doivent être les caractéristiques du souverain. Et celles-ci ne sauraient être mieux résumées que dans le rapport que le prince doit entretenir avec ses conseillers, ce qui nous éclaire également sur l'inscription de ces hommes de savoir dans des contextes et des institutions intellectuels fort divers.

Charles V avait, plus qu'aucun autre, choisi de s'entourer d'hommes d'action. Mais parmi les personnages éminents de sa cour, Nicole Oresme s'impose comme une figure majeure. Il a accompagné Charles V presque tout au long de son existence, alors même qu'il était évêque de Lisieux, docteur en théologie, scientifique reconnu, et de surcroît, farouche opposant à l'astronomie pratiquée par Thomas de Bologne à la cour. Oresme a également dédié les dernières années de son existence à traduire de nombreux ouvrages d'Aristote du latin vers le français sous le patronage du roi. Parmi les plus décisives de ces traductions, on peut citer le *Livre de Éthiques* et le *Livre de Politique*. Ces deux ouvrages ne se contentent pas de restituer le texte aristotélicien, ou même de le commenter. Leurs gloses sont l'écho de la conception politique propre de Nicole Oresme, et contiennent de nombreuses références à la situation politico-économique de leurs temps⁴¹, ce qui permet au roi – en théorie – de s'approprier les enseignements oresmiens et d'en faciliter l'application concrète.

41 Voir la note 6.

Si la déférence de Nicole Oresme à l'égard du souverain est bien réelle, le rapport entre les deux hommes se transforme lorsque la philosophie politique entre en jeu. Il est d'ailleurs intéressant, bien que peu étonnant au regard de certaines de ses théories politiques mêmes⁴², de remarquer que ce n'est pas en tant qu'homme d'Église qu'Oresme adopte la posture d'enseignant vis-à-vis de Charles V, mais surtout en tant qu'homme de science. Ainsi, dans l'un des manuscrits du *Livre de Éthiques* appartenant au roi, on doit noter la présence d'une enluminure où l'on peut voir un professeur, probablement Oresme, représenté précédemment, en train d'enseigner à un parterre d'étudiants, dont l'un porte couronne⁴³. Si une telle iconographie a pu être développée, alors que Charles V était fort soucieux de son prestige et son indépendance, c'est bien qu'elle reflétait une pratique, si ce n'est une idéologie, officielle : le roi doit étudier, guidé par les enseignements du philosophe⁴⁴.

136

Le *Songe du Vergier* n'adopte pas une position aussi tranchée. À propos des rapports entre le roi et ses conseillers, le chevalier insiste un peu plus loin sur le fait qu'il doit être guidé par les conseils de juristes, comme Évrart de Trémaugon lui-même, de professionnels qui possèdent une expertise des cas particuliers, et non par les philosophes naturels, des artiens, car ceux-ci ont certes lu Aristote et connaissent les principes généraux, mais ne savent pas les appliquer :

Doncques, le principal propos et estude d'un Roy doit estre bien gouverner son pueple et par le conseil dez sages, par lesquels je entens, principaulment, lez Juristes [...]; et par le conseil de ceulx doit estre le pueple gouverne et non mie par les Arcians, ja soit ce que ilz aient lez principes du gouvernement du pueple, c'est assavoir ez livres dez Ethiques, de Yconomiques et de Pollytiques, mez ile ont cez principes et ceste science en general et si n'en ont pas la pratique ne si ne le saroiert mettre a effect⁴⁵ [...].

Dans cette perspective, il est intéressant de noter d'une part, que dans le contexte du XIV^e siècle, la stricte assimilation de celui qu'on appelle « clerc » à un ecclésiastique n'a plus cours, et que ce terme tend progressivement à recouvrir tout lettré qui a fréquenté une université (et non plus seulement la Faculté de théologie)⁴⁶. D'autre part, le terme de « chevalier » utilisé dans le *Songe* ne

42 Ainsi, dans le *Livre de Politiques d'Aristote*, 265c-d, Oresme insiste sur les devoirs de « citiens » des gens d'Église vis-à-vis du roi, même s'il a reconnu un certain degré d'indépendance à la « policie d'église » (79a).

43 Nicole Oresme, *Livre de Éthiques*, ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale, 9505-6, fol. 2 v.

44 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 131, 17.

45 *Ibid.*, chap. 86, 10, p. 410.

46 À propos du déplacement de ces notions au Moyen Âge, voir Ruedi Imbach, *Dante, la philosophie et les laïcs*, Paris, Éditions du Cerf, 1996, et Serge Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XIV^e siècle)*, op. cit.

s'apparente manifestement pas à un *ileratus*, homme d'armes et non de dialogue, puisque celui-ci s'engage tout au long de l'œuvre dans une joute strictement verbale, et en respectant les codes des échanges d'arguments de la classe cultivée. Ce simple rappel nous permet de prendre la mesure de l'ambiguïté des dualités qui courent tout au long du *Songe du Vergier*. Les personnifications et les rôles endossés sont fluctuants, et en conclusion du livre I, le chevalier se fait homme de lettres tandis que le clerc devient artien.

C'est en effet ce même chevalier qui loue Charles V pour sa lecture des trois traités d'Aristote traduits pour lui par Nicole Oresme, insistant sur le fait que ces lectures lui permettent de « savoir que appartient au gouvernement de tout seigneur naturel, et comment il doit justement et virtusement vivre, et son peuple garder d'oppressions et deffendre⁴⁷ ». Il ne s'agit pas seulement d'un élément de l'éloge de Charles V. Le constat est destiné à fournir une preuve de sa bonne nature, et donc de la légitimité de son pouvoir⁴⁸. De surcroît, le chevalier affirme même quelques lignes plus bas que c'est parce qu'il fait enseigner à son fils, le futur Charles VI, les Écritures et la philosophie naturelle, que celui-ci sera un bon souverain, car « un Roy sanz lattreüre est comme une nef sanz avyrons et comme oysel sanz elles⁴⁹ ».

Que penser, donc, de cette ambiguïté ? S'agit-il d'une simple incohérence due au caractère encyclopédique de l'œuvre ? D'un ajout inconsidéré par rapport au texte latin du *Somnium viridarii* ? D'une maturation de l'idée ? Ou encore, est-ce la marque d'un emportement de l'auteur à reprendre les propos d'Oresme dans leur ensemble, sans discriminations, avant d'exprimer son opinion personnelle à une autre occasion ? Peut-être pourrait-on avancer l'idée que cela soit dû à l'entreprise du *Songe du Vergier*, paradoxale en elle-même puisqu'elle consiste, comme les ouvrages d'Oresme eux-mêmes, à instruire par la mise à disposition de livres remplis d'autorités, un monarque à qui l'on conseille, une fois formé, de s'en libérer. Car Nicole Oresme, dans son *Livre de Politiques* comme dans toute son œuvre, ne cesse de faire l'éloge de la prudence et de la considération du cas particulier, tout en dédiant ses ouvrages théoriques à son souverain.

En tous les cas, si le *Songe* et le *Livre de Politiques* peuvent diverger dans leur interprétation de la place du philosophe ou du juriste aux côtés du roi, tous deux s'accordent sur le bannissement de la prédiction astrologique. En effet, le *Songe* reprend, sur ce point, presque toute l'argumentation du *Livre de divinacions* d'Oresme, par la voix du chevalier. C'est bien en cela un conseil que l'auteur du *Songe* adresse au monarque, et non un constat élogieux de la

47 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 132, 3, p. 222.

48 *Ibid.*, chap. 132, 3, p. 222 : « [...] certes nous pouvons dire et maintenir que ceste seigneurie est vraye et naturele seigneurie ».

49 *Ibid.*, chap. 132, 5, p. 223.

personne réelle de Charles V, que nous savons féru d'astrologie⁵⁰. Le chevalier déclare ainsi :

Et, primierement, un prince ne doit mie mettre son entante a faire ymages ne si ne soit mie un Roy estre astrologien⁵¹ [...].

138

Peut-être faut-il voir en cette condamnation de l'astrologie, qui court dans le *Songe* sur plus de vingt chapitres⁵², une tentative de faire passer ce rejet rationnel de la superstition et du paganisme pour un fait de gloire supplémentaire du roi très-chrétien Charles le Sage, en passant sous silence son inclination, ou bien au contraire, dans la perspective que suivra Christine de Pizan dans son *Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V*⁵³, Évrart souhaite-t-il subtilement différencier l'attirance du roi pour l'astronomie mathématique de la pratique superstitieuse de l'astrologie⁵⁴. Au crépuscule du règne de Charles V, à un moment où l'illusion de stabilité apportée par le roi est à nouveau menacée, le *Songe du Vergier* se veut le témoignage rassurant d'un règne quelque peu idéalisé, même si l'on est encore loin du *Songe du Vieil pèlerin* de Philippe de Mézières. C'est en ce sens que l'on peut suivre Jacqueline Quillet, qui qualifie le *Songe du Vergier* de miroir déformant qui nous présente les reflets du roi, de l'empereur, du pape, du conseiller, leurs face-à-face, mais également la confrontation de la réalité et des aspirations, de l'avenir et du passé.

Nous avons insisté sur ces nombreux dialogues, en les présentant comme des confrontations entre deux individus distincts. Mais loin de ne constituer que des disputes fragmentaires, présentant chacun des enjeux régionaux, tous ces face-à-face peuvent être compris comme les différentes étapes d'une analyse, d'une dissection méthodique à la manière d'une *disputatio*, ou d'une plaidoirie. La multiplication des divisions et les changements de polarité entre les deux protagonistes permettent au *Songe* de présenter bien plus que la lutte figée

50 Voir Françoise Autrand, *Charles V : le Sage*, Paris, Fayard, 1994, p. 745 sq.

51 *Le Songe du Vergier*, éd. cit., t. I, chap. 86, 9, p. 410.

52 *Ibid.*, chap. 165-186, p. 363-411.

53 Christine de Pizan, *Le Livre de fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, éd. Suzanne Solente, Paris, honoré Champion, t. I, 1936, t. 2, 1940.

54 Certains interprètes, s'appuyant sur cette distinction encore fluctuante au Moyen Âge, même dans les écrits anti-astrologiques d'Oresme comme le *Contra divinatores*, ont proposé l'hypothèse selon laquelle les biographes de Charles V avaient pris le contre-pied de cette condamnation radicale, en valorisant l'attirance du monarque pour l'astrologie scientifique, en s'appuyant sur le fait que cette discipline n'était la chasse gardée d'aucune institution savante, et permettait donc de bâtir la réputation d'un roi sage sans trop de risques de controverses et de ripostes organisées. Voir à ce propos l'article de Joan Cadden, « Charles V, Nicole Oresme and Christine de Pizan: Unities and Uses of Knowledge in the Fourteenth-Century France », dans Edith Sylla et Michael McVaugh (dir.), *Texts and Contexts in Ancient and Medieval Science: Studies on the Occasion of John E. Murdoch's Seventieth Birthday*, Leiden/New York/Köln, Brill, 1997, p. 208-244.

entre temporel et spirituel que son auteur annonçait lui-même, et l'œuvre ne se termine d'ailleurs pas par la victoire éclatante d'une partie sur l'autre.

Par le jeu des divisions et des changements de rôles, les archétypes du clerc et du chevalier vacillent et l'on est parfois surpris que l'un soutienne une thèse qu'il avait rejetée dans une discussion précédente. Celle-ci fait écho à la citation du prologue qui affirmait le lien nécessaire, essentiel, entre l'existence du pape et celle du souverain, en les présentant toutes deux comme les matérialisations de la volonté unique de Dieu. Or la métaphore du corps ne nous dit pas autre chose que cette interdépendance. Que le pape représente la tête et le roi le cœur, et qu'une priorité soit reconnue entre ces deux organes ne change pas fondamentalement la réalité physique : un individu bien formé comprend ces deux organes, et tous deux sont nécessaires du point de vue de l'anthropologie médiévale.

Une vie accomplie, au tournant du XIV^e siècle, est une vie active, guidée par la prudence au sens aristotélicien, mais c'est également une vie dont les actions sont mises au service de la volonté divine en dernière instance, puisque l'individu, la *policie* ou l'homme doivent, pour être valeureux, être conscients de ce qui les caractérise, et notamment de la rationalité dont Dieu les a dotés. Ainsi, les figures individuelles que nous avons évoquées nécessitent peut-être, pour être bien comprises, d'être considérées comme les parties d'un même organisme, celui de la communauté humaine dans son intégralité. Les multiples interrogations et confrontations que nous avons passées en revue ne seraient rien d'autre que diverses tentatives de configurations, d'ajustement entre les parties d'un corps unifié par une même intention, le commandement divin. Ce que nous sommes amenés à contempler en lecteurs modernes du *Songe du Vergier*, dans le miroir qu'il nous tend, ne serait autre que l'homme du XIV^e siècle.

CONCLUSION

Jacqueline Cerquiglino-Toulet

« L'un et l'autre », tel est le titre suggestif de la belle collection fondée naguère chez Gallimard par J.B. Pontalis. Un mot de l'ancienne langue, *ambedeus*, *andeus*, dit la même idée, posant une totalité à travers un lien duel. C'est ce lien dans sa complexité qui a retenu les auteurs de ce recueil. Il désigne un couple, une paire, mais sous quel signe : la similarité ou la dissemblance ? et lorsqu'il s'agit d'humains : l'amour ou l'hostilité ?

Les auteurs sont partis du couple essentiel, celui de l'homme et de la femme, Adam et Ève, pour l'explorer sous ses formes diverses : sexuées – il est alors question de mâle et de femelle –, amoureuses – amant et dame –, institutionnelle – mari et femme. Mais il est d'autres couples dans la littérature et la société médiévales : paires formées par un lien de sang, couples de frères ou de sœurs, souvent évoqués à travers la question des jumeaux, ainsi de Valentin et Orson, couples de guerriers tels Roland et Olivier, couples unis par un lien d'amitié, comme sont Ami et Amile, ou Athis et Prophilias, ou un lien religieux : les compères et commères, à savoir les parrains et marraines d'un enfant.

Le couple est-il le signe d'une égalité ? On le rêve tel : « Chacun se doit accompagner / De son pareil, s'il se peut faire », dit un proverbe¹, mais le plus souvent le couple reproduit une relation inégale. De manière très judicieuse, le volume a donc étudié les couples formés par le malade et son médecin, le maître et son élève, le roi et son conseiller. On pense à la mise en scène de cette situation dans des textes en dialogue comme *Placides et Timeo* qui expose des questions philosophiques et scientifiques par le biais du questionnement d'un disciple, Placides, qui interroge son maître, Timeo. Les auteurs ont étendu leur enquête à la question de l'identité. Comment se forge-t-elle à travers un couple, comme celui du dévot et de son saint patron, tels que les représente la peinture, ou dans la relation d'un fils à son père, ainsi qu'on peut l'appréhender à travers autobiographies et livres de famille. Ont été examinés enfin les cas où

1 *Proverbes en rimes*, éd. Grace Frank et Dorothy Miner, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937, strophe CXXVI, v. 1001-1002, p. 69.

le deuxième membre du couple est l'étranger, étranger par sa naissance, d'une autre cité, d'un autre lieu, étranger par sa foi ou sa croyance.

Des textes littéraires mettent en scène des couples que tout sépare au départ mais qu'unit l'amour. Ainsi d'*Aucassin et Nicolette* qui offre un prince chrétien, Aucassin, au nom à consonance arabe et une jeune fille, Nicolette, captive achetée aux Sarrasins, texte où tout s'inverse dans la définition respective traditionnelle de l'homme et de la femme. Le couple dans sa diversité, dans sa plasticité, pose des enjeux moraux, sociaux, idéologiques que les auteurs, par des exemples bien choisis, ont exposés dans une palette très diversifiée.

Le couple est-il un monstre ? Guillaume Alecis, à la fin du Moyen Âge, dans son ouvrage *Le Passetemps des deux Alecis freres, l'un religieux noir, prieur de Busy, l'autre cordelier*², énonce la question. Un couple peut-il avoir deux têtes ? Oui, pour ces deux religieux à condition que l'une obéisse à l'autre, et le cordelier de conclure : « Ce n'est chose qui m'esbahisse ; / J'ay veu de plus estranges bestes ». Le couple dont parlent les deux religieux avec un sourire ambigu est le couple matrimonial, mais la question est plus large et réside bien au sein même de l'expérience morale et sociale, au Moyen Âge comme de nos jours. Qu'est-ce que le même, qu'est-ce que l'autre, peut-on les penser dans l'union, ou dans la division ?

230

2 *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy*, éd. Arthur Piaget et Émile Picot, Paris, Librairie Firmin Didot, t. II, 1899, v. 135-136, p. 14.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- BALDWIN, John, « *L'ars amatoria* au XII^e siècle en France : Ovide, Abélard, André le Chapelain et Pierre le Chantre », *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 19-29.
- BECK, Jonathan, « Genesis, Sexual Antagonism, and the Defective Couple of the Twelfth-Century *Jeu d'Adam* », *Representations*, n° 29, 1990, p. 124-144.
- BOUTET, Dominique, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.
- BREDOS-REZAK, Brigitte Miriam et IOGNA-PRAT, Dominique (dir.), *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.
- BUREAU, Pierre, « La "Dispute pour la culotte" : variations littéraires et iconographiques d'un thème profane (XIII^e-XVI^e siècle) », *Médiévales*, n° 29, 1995, p. 105-129.
- BUSCHINGER, Danielle (dir.), *Amitié épique et chevaleresque*, Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2002.
- (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003.
- BUSCHINGER, Danielle et CRÉPIN, André (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göttingen, Kümmerle Verlag, 1984.
- BUSCHINGER, Danielle et SPIEWOK, Wolfgang (dir.), *Sex, Love and Marriage in Medieval Literature and Reality*, Greifswald, Reineke-Verlag, 1996.
- BUTLER, Sara M., « "I will never consent to be wedded with you!": Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.
- CADILHAC-ROUCHON, Muriel, *Revealing Otherness: a Comparative Examination of French and English Medieval Hagiographical Romance*, thèse sous la dir. de William Burgwinkle, université de Cambridge, 2009 (diffusion électronique par l'université de Cambridge, <http://www.dspace.cam.ac.uk/handle/1810/240568>, dernière consultation en janvier 2016).
- CARPENTIER, Élisabeth, « Un couple tumultueux en Poitou à la fin du X^e siècle : Guillaume de Poitiers et Emma de Blois », dans Michel ROUCHE (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise?*, Paris, PUPS, 2000, p. 203-215.

- CERQUIGLINI-TOULET, Jacqueline, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.
- CERUTTI, SIMONA, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.
- CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Diane et LONGHI, Blandine (dir.), *Questes*, n° 20, « Maris et femmes », janvier 2011.
- CLASSEN, Albrecht (dir.), *Discourses on Love, Marriage, and Transgression in Medieval and Early Modern Literature*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2004.
- CONTAMINE, Philippe, « Qu'est-ce qu'un *étranger* pour un Français de la fin du Moyen Âge ? », dans Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Peuples du Moyen Âge, problèmes d'identification*, Aix-en-Provence, PUP, 1996.
- D'ONOFRIO, Salvatore, *L'Esprit de la parenté. Europe et horizon chrétien*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.
- DELORME, Pascale, « Les Liens de parenté entre idéologie et politique », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 32-42.
- DELUMEAU, Jean et ROCHE, Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.
- DUBOST, Francis, « L'enchanteur et son double Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141.
- DUFOURNET, Jean, « Les relations de l'homme et de la femme dans les fabliaux : un double discours », dans *Femmes. Mariages – Lignages, XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 103-123.
- DUMÉZIL, Georges, « Variations sur les jumeaux indo-européens », *Le Roman des jumeaux et autres essais. Vingt-cinq esquisses de mythologie*, Paris, Gallimard, 1995, p. 17-65.
- DUTOUR, Thierry, « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane TEYSSOT (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.
- , « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41.
- , « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84.
- L'Étranger au Moyen Âge. XXX^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- Femmes. Mariages – Lignages, XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992.

- FINE, Agnès, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- FINE, Agnès, KLAPISCH-ZUBER, Christiane et LETT, Didier (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens familiaux », 2011.
- FÜG-PIERREVILLE, Corinne, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine CASTELLANI et Jean-Pierre MARTIN (dir.), *Arras, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133.
- GENET, Jean-Philippe, « Le lien personnel dans la littérature politique anglaise aux XIV^e et XV^e siècles », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse)*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 161-178.
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, trad. Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, « Un phénomène d'intertextualité biblique dans le Conte du Graal : "Qu'il soient une char andui" (éd. W. Roach, v. 9064) », dans Friedrich WOLFZETTEL (dir.), *Arthurian Romance and Gender: Selected Proceedings of the XVIIth International Arthurian Congress / Masculin/féminin dans le roman arthurien médiéval. Actes choisis du XVII^e Congrès International Arthurien*, Amsterdam, Rodopi, 1995, p. 165-175.
- GREILSAMMER, Myriam, *L'Envers du tableau : mariage et maternité en Flandre médiévale*, préf. de Jacques Le Goff, Paris, Armand Colin, 1990.
- GRISWARD, Joël H., « Couples héroïques, structures épiques et images du pouvoir : l'exemple de *Valentin et Orson* », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 68-81.
- GUAY, Manuel, « Les émotions du couple princier au XV^e siècle : entre usages politiques et "affectio conjugalis" », dans Damien BOQUET et Piroska NAGY (dir.), *Politiques des émotions au Moyen Âge*, Firenze, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 2010, p. 93-111.
- Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, PUP, 1992.
- HÜE, Denis, « *Ab ovo* : jumeaux, siamois, hermaphrodite et leur mère », *Senefiance*, n° 26, « Les Relations de parenté dans le monde médiéval », 1989, p. 351-372.
- JORIS, André, « Un seul amour... ou plusieurs femmes ? », *Femmes. Mariages – Lignages, XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 197-214.
- JOYE, Sylvie et SANTINELLI-FOLTZ, Emmanuelle (dir.), *Médiévales*, n° 65, « Le couple dans le monde franc », 2013.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « La "mère cruelle". Maternité, veuvage et dot dans la Florence des XIV^e-XV^e siècles », *Annales ESC : économies, sociétés, civilisations*, n° 38/5, 1983, p. 1097-1109 ; réimpr. dans Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La Maison et le Nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 249-261.
- , *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000.

- KLAPISCH-ZUBER, Christiane (dir.), *Médiévales*, n° 19, « Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté », 1990.
- LASSNER, Jacob, « Time, Historiography, and Historical Consciousness: the Dialectic of Jewish-Muslim Relations », dans Benjamin H. HARY, John L. HAYES et Fred ASTREN (dir.), *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction Essays in Honor of William M. Brinner*, Leiden, Brill, 2000, p. 1-26.
- LANDÉ, Carl H., « The Dyadic Basis of Clientelism », dans Carl H. LANDÉ, Steffen. X. SCHMIDT, Laura GUASTI et James C. SCOTT (dir.), *Friends, Followers and Factions. A Reader in Political Clientelism*, Berkeley, University of California Press, 1977, p. 13-37.
- LE BRETON, David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Puf, 2004.
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e s.). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- LEJEUNE, Rita, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60.
- LEGROS, Huguette, « *Ami et Amile* : compagnonnage épique et/ou amitié spirituelle », *Bien dire et bien apprendre*, n° 6, 1988, p. 113-129.
- , *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, PUP, 2001.
- LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval : v^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette, 2000.
- , « Les mères demeurent des filles et des sœurs. Les statuts familiaux des femmes dans les Marches au début du XIV^e siècle », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 327-344.
- (dir.), *Cahiers de recherches médiévales*, n° 4, « Être père à la fin du Moyen Âge », 1997.
- (dir.), *Médiévales*, n° 54, « Frères et sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté », 2008.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Histoire de Lynx*, Paris, Plon, 1991.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75.
- LORI SANFILIPPO, Isa et RIGON, Antonio (dir.), *Parole e realtà dell'amicizia medievale*, Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 2012.
- MOAL, Laurence, *L'Étranger en Bretagne au Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*, Rennes, PUR, 2008.
- MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, Genève, Droz, 2004.
- MOLINET, Jean-Baptiste et MUTEMBE, Protais (dir.), *Le Rituel du mariage en France du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1974.
- MORA, Francine, « Protheselaüs et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.
- MURRAY, Alexander, *Reason and Society in the Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1985.
- NASSIET, Michel, *La Violence, une histoire sociale. France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

- OTIS-COUR, Leah, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, Francfort, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000.
- , « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.
- PLASSON, Anne-Marie, « L'obsession du reflet dans *Galeran de Bretagne* », dans *Mélanges Pierre Le Gentil*, Paris, SEDES, 1973, p. 673-689.
- RAYNAUD, Christiane, « Négociations matrimoniales, mariages et familles royales dans les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet », dans Christiane RAYNAUD (dir.), *Familles royales. Vie publique, vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2010, p. 39-65.
- RICHE, Pierre et VERGER, Jacques, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2007.
- ROUCHE, Michel (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise ?*, Paris, PUPS, 2000.
- ROUSSET, Jean, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990.
- SCHMITT, Jean-Claude, *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, 2001.
- , « Individuation et saisie du monde », dans Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 769-790.
- SHEEHAN, Michael M., « Choice of marriage partner in the Middle Ages: development and mode of application of a theory of marriage », dans Carol NEEL (dir.), *Medieval Families: Perspectives on Marriage, Household, and Children*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 157-191.
- SIMON, Larry J., « Intimate Enemies: Mendicant-Jewish Interaction in Thirteenth-Century Mediterranean Spain » dans Steven J. MICHAEL and Susan E. MYERS (dir.), *Friars and Jews in the Middle Ages and Renaissance*, Leiden, Brill, 2004, p. 53-80.
- SIMON, Monique, « Le "face-à-face" dans les méditations de Guillaume de Saint-Thierry », *Collectanea Cisterciensia*, n° 35/2, 1973, p. 121-136.
- SOT, Michel, « La fonction du couple saint évêque/saint moine dans la mémoire de l'Église de Reims au x^e siècle », *Les Fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988), Roma, École française de Rome, 1991, p. 225-240.
- STRAUSS, Anselm Leonard, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, trad. Maryse Falandry, Paris, Métailié, 1992.
- SUBRENAT, Jean, « Chrétiens et sarrasins. La rencontre de l'autre dans les chansons de geste », *Théophilyon*, n° 3, 1998, p. 549-575.
- TOUBERT, Pierre, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », *Il Matrimonio nella società alto medievale*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, t. I, 1977, p. 233-282.

TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Conn., Yale University Press, 2009.

UHLIG, Marion, *Le couple en herbe. Galeran de Bretagne et L'Escoufle à la lumière du roman idyllique médiéval*, Genève, Droz, 2009.

—, « La Mère, adversaire ou auxiliaire de l'idylle ? Les figures maternelles dans quelques récits idylliques français des XII^e et XIII^e siècles », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 255-280.

VAN HEMELRYCK, Tania, « Le Copiste, double antagoniste de l'auteur ? À propos de la clergie du *Conte de Floire et Blancheflor* », dans Tania VAN HEMELRYCK et Maria COLOMBO TIMELLI (dir.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de moyen français offerts à Claude Thiry*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 439-447.

LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Cécile BECCHIA, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, professeur de littérature médiévale, université Paris-Sorbonne
- Aude-Marie CERTIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Marion CHAIGNE-LEGOUY, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Chloé CHALUMEAU, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Diane CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, doctorante en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Magali CHEYNET, docteur en littérature française médiévale, université Sorbonne Nouvelle
- Morwenna COQUELIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Isabelle COUMERT, docteur en littérature française médiévale, université de Guyane
- Émilie DESCHELLETTE, doctorante en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Pierre LEVRON, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jean-Marie MOEGLIN, professeur d'histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Cédric QUERTIER, docteur en histoire médiévale, université Panthéon-Sorbonne, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589), ancien membre de l'École française de Rome, Villa i Tatti – The Harvard University Center for Italian Renaissance Studies
- Delphine RABIER, docteur en histoire de l'art médiéval, Centre d'études supérieures de la Renaissance, université François-Rabelais de Tours (UMR/CNRS 7323)
- Camille ROUXPETEL, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne, membre de l'École française de Rome
- Sophie SERRA, docteur en philosophie, université Paris-Sorbonne
- Laëtitia TABARD, maître de conférences en littérature française médiévale, université du Maine
- Sarah VANDAMME, doctorante en histoire médiévale, université Lille III

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

- Adam de la Halle 26
 Adelbert I^{er}, archevêque de Mayence 143
 n. 8
 Adelbert II 144 n. 12
 Adenet le Roi 87, 89
 Adolphe de Nassau, empereur 154 n. 43
 Alain de Lille 54 n. 29
 Albéric de Pisançon 58, 61
 Alberico da Rosciate 221 n. 44
 Albert le Grand 54 n. 29
 Albrecht Dürer 17, 187, 188, 194-198
 Alexandre de Paris 58, 61
 Ambrogio Lorenzetti 150 n. 24
 André de Hongrie, roi consort de
 Naples 29
 Anjou, dynastie 14, 15, 21-32
 – Charles I^{er}, roi de Naples et de
 Sicile 25-27
 – Charles II, roi de Naples 25-28
 – Charles de Calabre, roi de Naples 25
 – Jeanne I^{re}, reine de Naples 29-31
 – Louis, évêque de Toulouse 28 n. 29
 – Robert I^{er}, roi de Naples 24-29
 Anne de Bretagne, reine de France 9
 Anonimo Romano 26 n. 17

B

- Bartolo di Sassoferrato 221 n. 44
 Baldo degli Ubaldi 222 n. 60

- Béatrice de Provence, reine consort de
 Naples et de Sicile 25, 27
 Bernard de Gordon 82, 83, 85
 Berthold d'Henneberg, archevêque de
 Mayence 152
 Boniface VIII, pape 125
 Brunswick, ducs de 150

C

- Charlemagne 15, 43, 64, 65, 67, 68, 72,
 73, 77, 78, 126, 133, 134, 143 n. 5
 Charles IV de Luxembourg, empereur
 germanique 17, 111, 153 n. 38, 154,
 187-194, 197, 198
 Charles V, roi de France 123, 124 n. 7,
 126, 130, 131, 133-138
 Charles VI, roi de France 137
 Charles Quint, empereur germanique 9
 Chrétien de Troyes 73 n. 22, 83, 90, 93
 Christine de Pizan 21, 24 n. 14, 134, 138
 Clément V, pape 125 n. 10
 Constance, évêque de 149 n. 21

D

- Dante Alighieri 213, 214
 Dieric Bouts 180, 182
 Diether d'Isenburg, archevêque de
 Mayence 152, 154, 154 n. 43, 155, 155
 n. 44, 156 n. 50, 157, 157 n. 55, 158

E

- Eudes de Deuil 9
 Évrart de Trémaugnon 122, 133, 134, 136

F

- Francesco da Barberino 23
 Frédéric I^{er} Barberousse, empereur germanique 219
 Frédéric II, empereur germanique 144 n. 16
 Frédéric II de Saxe, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151 n. 34
 Frédéric III, empereur germanique 154
 Frédéric de Brunswick-Lunebourg, prince de Lunebourg 150 n. 23
 Frédéric le Pacifique, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151, n. 34

G

- Gautier Map 50, 52-54
 Gerhard II, archevêque de Mayence 146
 Gerlach, archevêque de Mayence 144 n. 11
 Giorgio Vasari 165
 Girart d'Amiens 89
 Gleichen, comtes de 149-152
 Grégoire I^{er}, dit le Grand, pape 74 n. 24
 Guibert de Nogent 8
 Guigone de Salins 164
 Guillaume Alecis 230
 Guillaume d'Ockham 121 n. 1, 126-128
 Guillaume de Saint-Pathus 81 n. 2
 Grégoire IX, pape 134

H

- Hans Memling 171 n. 19, 175-180
 Heinrich von Kirchberg 146 n. 19
 Heinrich von Werl 174-177
 Herbert 49, 50 n. 11
 Hesse, landgrave de 152
 Hugo van der Goes 165-171, 185
 Huguccio de Pise 219 n. 31

- Hugues de Saint-Victor 204
 Humbert de Romans 207

I

- Innocent III, pape 131
 Isidore de Séville 8

J

- Jacques de Voragine 162
 Jan Van Eyck 171-174, 183
 Jean XXII, pape 127
 Jean de Haute-Seille 49
 Jean de Salisbury 134 n. 40
 Jean Duns Scot 54 n. 29
 Jean Golein 134
 Jean Molinet 9
 Jean Renart 91
 Joris van der Paele 171-174

K

- Konrad Stolle 155 n. 46

L

- Lambert de Gleichen 143 n. 9
 Louis IV de Bavière, empereur germanique 127
 Louis IX, roi de France 134
 Louis XII, roi de France 9

M

- Mahomet 8, 208
 Marsile de Padoue 121 n. 1, 128
 Marie de Hongrie, reine consort de Naples 25, 27, 28, 29 n. 30
 Marguerite de Bourgogne, reine consort de Naples 25
 Matteo Villani 21 n. 1, 30, 31
 Mayence, archevêques de 141-144, 146, 149-152, 154-158

Maximilien d'Autriche, empereur
germanique 9
Mino di Simone da Siena 226
Misnie, margrave de 151, 152

N

Nestorius 205, 208-209
Nicolas IV, pape 201
Nicolas Rolin 164
Nicole Oresme 121 n. 1, 124, 128, 130,
132, 134-137

O

Othon IV de Brunswick, roi consort de
Naples 30

P

Pétrarque 26 n. 17, 193, 197
Piero di Pucciarello di Aiutamicrosto 225,
226
Pierre le Vénéérable 42621
Philippe IV, dit le Bel 125, 131 n. 27
Philippe de Mézières 138
Philippe de Novare 95
Philippe de Rémy 86, 88
Plutarque 58
Portinari, famille 165
Provence, comtes de (*voir* Anjou, dynastie)

R

Raoul Ardent 54 n. 29
Raoul de Presles 134
Rhazès 83
Riccoldo da Monte Croce 201-211
Robert Campin 174-177
Rogier van der Weyden 164-167, 180,
181, 183-185
Rois de Sicile (*voir* Anjou, dynastie)
Ruysbroeck l'Admirable 185

S

Sabran, Elzéar 28 n. 29
Sabran, Delphine de 28 n. 29
saint Anselme 205
saint Antoine 165
saint Augustin 8, 21
saint Bonaventure 206
saint Donatien 171-174
saint Georges 171-180
saint Jean 148, 157 n. 54
saint Jean-Baptiste 164, 174-177, 180, 182
saint Luc 183-185
saint Martin 144, 144 n. 12, 146 n. 20
saint Michel 164
saint Pierre 126
saint Sébastien 165
saint Thomas 170, 206
Sancia de Majorque 25, 27, 28
Saxe, ducs de 150-152, 154, 158
Schwartzbourg, comtes de 151, 152
Sigismond de Luxembourg, roi de
Hongrie 150 n. 27

T

Thomas a Kempis 163
Thomas de Bologne 135
Thomas de Kent 58-59, 61
Theoderich, prévôt d'Apolda 143 n. 9
Theoderich, chancelier 143 n. 9
Théodore 205
Thuringe, landgrave de 152

V

Valescus de Tarente 83
Vincent de Beauvais 69 n. 18, 83

W

Wettin, maison 149-151

INDEX DES ŒUVRES MÉDIÉVALES

A

- Al-Hawi* 83
Aliscans 45 n. 47
Amadas et Ydoine 83, 91
Ami et Amile 12, 63-65, 68, 69, 71, 72
Anseïs de Carthage 63-65, 67, 71, 72
Ascension au mont Ventoux (L) 193
Aucassin et Nicolette 230

B

- Beatrix* 49-50 n. 10

C

- Chanson d'Antioche* 51 n. 18
Chronique du Pseudo-Turpin 67, 72
Chroniques abrégées 69 n. 18
Cité de Dieu (La) 8, 22 n. 4
Cléomadès 87
Cligès 73 n. 22, 93
Cronique associee 63-78
Contra Legem Sarracenorum 201

D

- De nugis curialium* 50, 52-53
Defenseur de la paix 130
Divine Comédie (La) 213 n. 1
Disputatio inter militem et clericum 125
Dolopathos sive De rege et septem sapientibus 49-51
Diptyque de la Vierge au buisson de roses 175-180

E

- Ecce agnus dei* 180, 182
Elixo 49-51
Époux Arnolfini (Les) 174
Escoufle (L) 91

G

- Galien Restoré* 67
Girart de Vienne 67
Guingamor 51 n. 18
Gui de Nanteuil 33
Guiron le Courtois 85

H

- Heinrich von Werl sous la protection de saint Jean-Baptiste* 174-177

I

- Imitation de Jésus Christ (L)* 163

J

- Jehan et Blonde* 86, 88
Jourdain de Blayes 65
Jugement dernier (polyptyque du) 164-167

L

- Lai de Graelent* 34 n. 3
Lamentation avec un homme en prière 180, 181
Lancelot en prose 16, 95-105
Légende dorée (La) 162, 183
Lettres de la vieillesse 26 n. 17

Lettres familières (Les) 197
Libellus ad nationes orientales 201, 203, 208-209
Liber peregrinationis 201-211
Lilium Medicinae 82, 83
Livre d'Artus (Le) 52-54, 61
Livre de divinacions 137
Livre de Éthiques 135, 136 n. 43
Livre de Politiques d'Aristote 124 n. 7, 130 n. 23, 132, 135, 136 n. 42, 137
Livre des fais et bonnes moeurs du sage roy Charles V 138
Livre des Trois vertus 21, 23

244

M _____

Meliacin 87, 89
Milles et Amys 63-78
Miracles de Saint Louis 81 n. 2

O _____

Octo Quaestiones de potestate papae 126-127
Opus oxoniense 54 n. 29

P _____

Partenopeu de Blois 89
Passetemps des deux Alecis freres (Le) 230
Philonium 83
Placides et Timeo 229
Policraticus 134 n. 40
Première Continuation du conte de Perceval 51, 55-57, 61
Parise la duchesse 33

Q _____

Quatre Âges de l'homme (Les) 95

R _____

Reggimento e costumi di donna 23
Remèdes Populaires 82

Roi de Sicile (Le) 26
Roman d'Alexandre en prose 58-61
Roman d'Alexandre ou le roman de toute chevalerie 58-59, 61
Roman d'Eneas (Le) 86
Roman de Dolopathos (Le) 49-51

S _____

Saint Luc dessinant la Vierge 183-185
Somnium Viridarii 121 n. 1, 137
Songe du Vergier (Le) 121-139
Songe du Vieil pèlerin 138
Speculum doctrinale 83
Speculum historiale 69 n. 18
Speculum universale 54 n. 29
Summa Decreti 219 n. 31
Summa quoniam homines 54 n. 29

T _____

Tractatus adversus nefandam haeresem sive sectam Sarracenorum 8
Triptyque Moreel 171 n. 19
Triptyque Portinari 165-171, 185
Tristan de Nanteuil 15, 33-45
Tristan en prose 83, 86

U _____

Vallée des Lis (La) 163
Vierge au Chancelier Rolin (La) 183
Vierge au chanoine van der Paele (La) 171-174
Vies 58 n. 44
Vita 187-194, 197-198
Vita sanctorum Amecii et Amelii 69 n. 18
Vite 165
Yvain ou le Chevalier au Lion 83, 90

INDEX DES NOTIONS

A

- Adultère 22 n. 5, 42, 44, 45, 49 n. 10, 55-60, 75,
 Allégorie 10, 121, 123
 Altérité 7-10, 15, 17, 33, 39, 40, 45-52, 60, 64 n. 4, 65, 202-204, 208, 211, 219, 230
 Amant 15, 26, 34-41, 43, 63, 64, 69-72, 82, 87, 89, 229
 Amitié 14, 38, 64 n. 4, 66, 68, 69, 150, 152, 156, 229
 Animal 34, 37, 41, 44, 48-52, 55-60, 83, 98, 101, 183
 Autobiographie 187-199, 229
 Autorité 13, 16, 22, 24, 73, 81, 82, 84-88, 92, 93, 95, 98-100, 102, 104, 105, 112, 123, 124, 127, 128, 130, 132, 134, 137, 141-158, 193, 194, 206, 217, 224
 Artien 136, 137
 Astrologie 137, 138

B

- Baptême 9, 34, 36, 37, 40, 44, 73, 191, 203 n. 11, 206
 Bâtardise 42, 47 n. 2, 56, 57, 59, 60, 67
Beata stirps 26, 26 n. 18, 28
 Bible 42, 97 n. 7, 190
 – Ancien Testament 30, 42, 131, 190
 – Cantique des Cantiques 175
 – Nouveau Testament 42, 180

C

- Chanson de geste 15, 33-45, 63-78, 96
 Chevalier 11, 16, 26, 36, 49, 51, 53 n. 25, 63, 64, 66, 69 n. 16, 85, 90, 91, 95-100, 103, 104, 121-139, 151, 155, 196
 Chrétienté 8, 43-45, 129, 202
 Chronique 9, 17, 26 n. 17, 27, 30, 31, 63-78, 149 n. 22, 155 n. 46, 187, 188, 194-199
 Citoyenneté 17, 18, 116, 213-227
 Clerc 16, 95, 121-125, 127, 128, 130, 134-137, 139
 Compagnonnage 15, 34-38, 41, 43, 51, 63, 64, 66, 69, 71, 97, 101
 Compilation 67, 68, 72, 78, 162
 Complémentarité 15, 39, 40, 56, 123
 Confession 43, 122, 193, 203 n. 11, 206
 Conflit 27, 81, 87-89, 91, 92, 98, 112-115, 122, 125, 127, 144 n. 16, 149 n. 22, 216, 217
 Conseiller 16, 105, 122, 135-138, 141, 144, 156, 229
 Consors regni 29
 Conversion 8, 30, 35, 37, 40, 42, 44, 45, 193, 198, 202, 206
 Corps 16, 35, 37, 42, 52-54, 68, 75, 76, 82, 85, 92, 104, 121, 130, 131, 139, 165
 Correspondance (épistolaire) 150-152
 Couple 7-18, 21-31, 33-39, 65, 71, 72, 77, 229, 230
 Cour 23, 25, 27, 28, 34-37, 39, 51, 95, 96, 101, 134, 135, 146, 188, 191

– Cour des marchands 109-119
 Couronnement 22, 31, 75 n. 26, 127
 n. 18, 128, 133
 Courtoisie 7, 23, 36, 63 n. 1, 70, 83, 85,
 88-92, 96
 Crédit 16, 107-120, 225 n. 76
 Croisade 8-9, 150 n. 27
 Cycle 15, 45 n. 47, 65, 95, 96

D

Débat 13, 53, 121, 122, 125, 127 n. 18,
 130, 135, 196 n. 46, 204
 Déguisement 34, 36, 41, 43 n. 40 et
 n. 43, 59,
 Désir 15, 37, 43 n. 43, 49, 50, 52, 60, 65,
 70-75, 82, 93, 180
 Déshonneur 64, 70, 73, 75
 Désordre 14, 15, 42, 44, 45, 65, 73
 Diable 8, 48, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 60,
 61
 Dialectique 81, 204
 Dialogue 7, 11, 15, 88-92, 103-105,
 121-125, 137, 138, 188, 193, 229
Disputatio 122, 123, 125, 138, 201,
 203, 207, 210
 Divin 17, 34, 37, 41, 44, 47, 52, 57-60,
 64, 122, 124, 127, 129-133, 135,
 137-139, 162, 165, 170, 174, 175, 180,
 183, 185, 188-194, 198, 199, 213
 Double 8, 9, 44, 64 n. 4, 65, 68, 72, 192
 Dualité 11, 12, 47, 61, 122, 124, 137,
 194, 198
 Duo 12, 15, 63, 65-72, 78, 161, 164,
 185, 226, 227
 Dynastie 23-30, 126

E

Éducation 21, 23, 39-41, 44, 95-105,
 191, 192, 195, 196
 Émotion 86, 88-91, 195

Empereur 9, 16, 17, 43, 65, 67, 68, 111,
 121, 122, 127, 128, 131-135, 142, 144
 n. 16, 153-158, 188, 189, 192, 219
 Enfant 23, 25, 27-29, 34, 38, 39, 48-52,
 56, 60, 66, 67, 69, 95-105, 162, 171-180,
 183-185, 191, 195-197, 206, 229
 Entre-deux 12, 48, 52, 54, 59, 60
 Étranger 8, 17, 111, 112, 116, 213-227,
 230
 Extranéité 18, 214, 219, 223, 226, 227

F

Fée 48 n. 4, 49-52, 60
 Femme 13, 15, 21, 23 n. 12, 27, 29, 30,
 32, 36-40, 45, 47, 48, 52-54, 63-66,
 71-73, 114, 115, 125, 162, 229, 230
 Fiction 48, 61, 78, 221
 Filiation 42, 162, 171, 185, 191
 Fils 17, 34, 38, 40-45, 47 n. 2, 48-52,
 55-60, 65-68, 95, 96, 102, 103, 113,
 114, 137, 170, 187-199, 229
 Folie 82, 83, 87, 91, 99

G

Gémellité 15, 40, 41, 49, 229
 Généalogie 25, 44, 64 n. 4, 65, 66, 68
 Gouvernement 112 n. 16, 130, 133,
 134 ; 136 ; 137, 143, 144, 146, 153,
 156, 157, 193
 – Bon gouvernement 49, 150 n. 25, 193,
 216, 218, 226
 Guerre 23 n. 12, 56 n. 38, 64, 68, 73,
 77, 101, 128, 129, 150, 188, 192

H

Hagiographie 42, 69, 97 n. 7, 133, 162
 Hérésie 201-211
 Héros 12, 15, 22, 26, 33, 38, 39, 42-44,
 47, 52, 55-57, 59-61, 68, 71, 82-87, 91,
 93, 95-100, 104
 Homosexualité 45

Humeurs (théorie des) 82

I

Identité 7, 15, 17, 26, 28, 33, 42, 43, 45, 54, 69 n. 16 et n. 18, 70, 91, 92, 94, 124, 131, 135, 155, 165, 171 n. 19, 196, 224, 229

Inceste 41, 42-45

Individu 11-18, 57, 74, 81-83, 87, 88, 93, 94, 97, 98, 100, 107, 115, 119, 131, 135, 138-139, 141, 161 n. 4, 171, 187, 188, 190, 193, 194, 195 n. 33, 197, 198, 222

Intus et foris 204, 211

J

Justice 99, 107, 108, 112, 124, 129, 144, 149, 192, 223

L

Lignage 26 n. 18, 33, 34, 42, 43, 45, 47, 58, 59, 66, 68, 98, 125, 126, 135

Livre de famille 187, 194, 229

Luxure 41, 104

M

Magie 47, 55, 56, 59, 60, 101

Marchand 16, 34, 107-120, 149, 152, 153, 223-226

Mariage 9-10, 13-15, 22, 23 n. 12, 26, 28, 29, 30, 34, 36, 37, 40, 43 n. 40, 48 n. 5, 49, 53, 55, 63, 64, 69, 71-74, 83, 87, 207 n. 35, 230

– Endogamie 22, 44, 45

– Hiérogamie 47, 58-60

– Hypogamie 29

– Monogamie 124

– Polygamie 69

Médecin 82-88, 92, 93, 210, 229

Médiation 16, 17, 24, 42-45, 81-94, 161-185, 193, 216

Mélancolie 16, 81-94

Mère 9, 22, 23, 25, 43, 47, 49-51, 56, 58, 60, 64 n. 4, 66, 95, 100, 101, 104, 170, 183

Merveille 49-51, 61

Métamorphose 37, 38, 40-42, 43 n. 43, 45, 48-51, 55, 59, 61, 101

Métier 112-115, 118, 196, 224

Mission 17, 201-211

Monarchie 25, 31, 132

Monstre 34, 50, 52-54, 56 n. 34, 61, 157, 202, 230

Motif (littéraire) 44, 45, 47, 48, 56, 59, 60, 64, 65, 68-72, 175

Mythe 15, 26, 27, 45, 47, 57-61, 134

N

Noblesse 21, 68, 76, 77, 84, 95-98, 103, 105, 125, 126, 155, 161, 213, 222

Norme 7, 11, 14-18, 24, 29, 32, 47-49, 61, 65, 73, 81, 84, 88, 93, 105, 107, 144, 213, 214, 226

O

Ordre 13, 15, 18, 44, 45, 52, 57, 60, 63, 77, 93, 126, 129, 190, 191, 199

P

Paganisme 34, 39-41, 44, 45, 57, 97 n. 7, 138

Paix 9, 21, 22, 23 n. 12, 71, 72, 77, 123, 129, 150, 156-158, 192, 216

Pape 8, 16, 28 n. 29, 31, 121 n. 1, 122, 125-131, 134, 138, 139, 154, 156, 201-203, 209

Parenté 14, 41, 45, 189, 191 n. 14

Parole 72-78, 88-90, 100, 102, 119, 123, 124, 202, 206, 207

Passion 73, 81, 82, 87, 94, 105

Patron (saint patron) 11, 17, 146 n. 20, 161-185, 229

- Péché 42, 43, 48, 69, 74, 129, 131, 191, 206
- Peinture 17, 161-185, 196, 229
- Père 17, 28 n. 28, 34, 42, 43, 45, 49 n. 5, 51, 52, 55-61, 64, 66, 68, 71-76, 95, 96, 101, 102, 110 n. 10, 133, 187-199, 229
- Philosophe 136, 137
- Piété 23, 24, 26, 28, 29, 161-185, 192-194, 204-207, 209
- Portrait 9, 83, 97, 98, 143-146, 161, 183, 187, 190-197
- Prédication 17, 104 n. 36, 180, 104 n. 36, 201-211
- Prose 63-78
- R** _____
- Réécriture 65, 67 n. 11, 78, 133
- Rein 14, 15, 21-25, 27-32, 49 n. 5, 50 n. 10, 55, 59, 60, 71, 101, 123, 124
- Religion 23, 37, 40, 41, 45, 87, 88, 129, 149, 161-185, 192, 201-211, 229, 230
- Roi 9, 12, 16, 22-31, 34, 51, 55-60, 64, 67 n. 11, 72-77, 81, 87, 99, 100, 121, 122, 124, 126-139, 188-194, 229
- S** _____
- Sacre 22, 27, 28, 127
- Sarrasin 39, 41, 44, 45, 64, 67 n. 11, 68, 71-73, 77, 207, 230
- Séduction 15, 48, 54, 63-65, 68-70, 72, 74, 78
- Seigneur 11, 16, 17, 21, 26, 31, 63, 64, 77, 103, 126, 129, 131-133, 137, 141-158, 225
- Serment 70, 77, 144, 146 n. 19, 149, 217-218, 221, 224
- Sexe 15, 33, 40-41, 43 n. 43, 44, 45, 53 n. 27, 69-71
- Songe 38, 48, 58, 59, 121-139
- Souveraineté 16, 56, 127, 128, 130-133, 141 n. 1, 155, 156, 209, 218
- Spirituel 14, 15, 36, 42, 44, 68, 92, 122-125, 127-131, 139, 144, 146, 154-156, 162, 163, 175, 180, 183, 188, 189, 191-194, 198, 199
- Sujétion 23, 24, 32, 77, 111, 120, 129, 141-148, 151, 154-158, 194
- T** _____
- Temporel 8, 122-125, 127-130, 133, 139, 164, 205
- Transgression 14, 15, 52, 53, 57, 65, 69, 71
- Translatio* 134
- Transmission 15, 65-68, 77, 78, 198
- Transsexualité 45
- U** _____
- Unité 7, 11, 13, 16, 25, 33, 44, 165, 171, 175, 185, 190 n. 13, 203, 206
- V** _____
- Vassalité 11, 14, 63, 64, 75, 77, 100, 102-104, 151
- Vengeance 7, 57, 64, 72
- Vertu 35, 49, 104, 125-127, 188, 191, 192
- Vierge Marie 40 n. 31, 41, 162-164, 171-180, 183-185
- Viol 34-35, 71
- Violence 9, 10, 49, 52 n. 22, 85-86, 98, 99, 108, 109, 217

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	
Jean-Marie Moeglin	7

Introduction	
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy, Laëtitia Tabard	11

PREMIÈRE PARTIE NORMES, CRISES ET TRANSGRESSIONS DU COUPLE CONJUGAL

« <i>Se.lla moglie arà il principato, diventerà contraria al suo marito</i> » : l'évolution du couple royal dans la Naples angevine (xiv ^e siècle)	
Sarah Vandamme	21
Entre le même et l'autre et au-delà des genres : la relation de Tristan et Blanchandin(e) dans <i>Tristan de Nanteuil</i>	
Chloé Chalumeau	33
Relations en marge et générations obscures : de quelques unions entre deux mondes	
Émilie Deschellette	47
Couplage de textes, fluctuations de couples dans <i>Milles et Amys</i> et la <i>Cronique associee</i> dite « de Charlemaine tres louable et Anseïs icy couplee »	
Magali Cheynet	63

DEUXIÈME PARTIE FORMER UN DUO : LE LIEN SOCIAL ET POLITIQUE

Le patient et celui qui le guérit, ou le patient face à celui qui le guérit ? Mélancolie et médiation dans les textes littéraires des XII ^e et XIII ^e siècles	
Pierre Levron	81
« Endroit de moi n'ai je plus cure de maistre ». La relation maître/élève dans les <i>Enfances du Lancelot en prose</i>	
Isabelle Coumert	95

Relations de crédit et relations de travail : le face-à-face entre marchands et artisans à Lucques à la fin du Moyen Âge Diane Chamboduc de Saint Pulgent	107
<i>Le Songe du Vergier</i> , miroir déformant. Face-à-face politiques dans la philosophie de la fin du XIV ^e siècle Sophie Serra	121
La main invisible du seigneur ? Erfurt et les archevêques de Mayence à la fin du Moyen Âge Morwenna Coquelin	141

TROISIÈME PARTIE
DU COUPLE AU DOUBLE :
ENTRE AMBIVALENCE ET PENSÉE
DE LA DIFFÉRENCE

250

Dévoit et saint patron : leurs relations dans la peinture des anciens Pays-Bas (XV ^e siècle) Delphine Rabier	161
Écriture autobiographique et relation fils-père dans la <i>Vita</i> de Charles IV et la chronique familiale d'Albrecht Dürer Aude-Marie Certin	187
Le missionnaire et l'hérétique : l'exemple de la mission de Riccoldo da Monte Croce auprès des nestoriens et des jacobites Camille Rouxpetel	201
Pour qui est-on étranger ? Normes et réalités de la distinction <i>forestieri / cittadini</i> dans les communes italiennes (XII ^e -XIV ^e siècle) Cédric Quartier	213
Conclusion Jacqueline Cerquiglini-Toulet	229
Orientation bibliographique	231
Liste des contributeurs	237
Index des noms de personnes	239
Index des œuvres médiévales	243
Index des notions	245
Table des matières	249